



REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL



POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE

2016 – 2025

Février, 2015

PREFACE

Selon les experts avertis, l’Afrique est le seul continent du monde où la jeunesse aura à jouer un rôle crucial pour le développement futur. Fournir aux jeunes africains les outils et la protection nécessaires à leur développement les amènera à leur tour à développer leurs propres pays.

Au Bénin, une des caractéristiques importantes de la démographie est la dynamique de la population formée en majorité de jeunes. Cette couche se trouve confrontée à une demande croissante de services dans les domaines de la santé, de l’éducation, de l’emploi, de l’environnement, de la communication etc. Répondre à ces besoins et aux nouvelles aspirations des jeunes liées aux phénomènes de la mondialisation, constitue un défi posé à notre société. C’est à la résolution de ce défi que s’attèle le présent document de Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) qui couvre la période 2016-2025. La PNJ 2016-2025 est une actualisation de la PNJ adoptée en 2002 et vise à rompre avec le peu de coordination des interventions de l’Etat et la non rationalisation des ressources publiques en faveur de la jeunesse béninoise.

Le présent document exprime la volonté politique du gouvernement de donner aux jeunes l’occasion de se surpasser, de se réaliser, d’aller au-devant des faits et, surtout, de lutter contre le chômage. Le chômage est dû principalement à la défaillance du système éducatif, l’insuffisance d’une culture entrepreneuriale et l’absence d’un cadre institutionnel incitatif pour le développement de la jeunesse. L’ignorance de ces facteurs risque de provoquer de graves crises qui constitueront un blocage pour le développement durable du Bénin. En conséquence, la PNJ 2016-2025 se veut une politique d’anticipation et d’adaptation à un monde qui bouge de plus en plus vite. En effet, notre société de demain sera à l’image de ce que sont les jeunes d’aujourd’hui.

Le document de PNJ doit alors servir de guide pour toutes les actions à mener en faveur de la jeunesse. Cependant, l’ampleur des problèmes recommande que les différents axes stratégiques identifiés soient opérationnalisés en un Plan d’Actions budgétisé et financé. A cet effet, toutes les formes de financement seront les bienvenues, qu’il s’agisse des ressources internes que des ressources externes à travers les Partenaires Techniques et Financiers.

Le Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

Safiou IDRISOU AFFO

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ANPME	Agence Nationale des Petites et Moyennes Entreprises
AOF	Afrique Occidentale Francophone
ARV	Anti Rétro Viral
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CC	Cour Constitutionnelle
CDR	Comités de Défense de la Révolution
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES	Conseil Economique et Social
CFAT	Certificat de Fin d'Apprentissage Traditionnel
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CNJVD	Corps National des Jeunes Volontaires pour le Développement
CQM	Certificat de Qualification au Métier
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
DFQP	Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelle
DGPD	Direction Générale des Politiques de Développement
DJVA	Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative
DPE	Direction de la Promotion de l'Emploi
DPP	Direction de Programmation et de la Prospective
DRIJ	Direction de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes
EDSB	Enquête Démographique et de Santé du Bénin
EMICoV	Enquête Modulaire et Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
ETFP	Enseignement Technique et la Formation Professionnelle
FNM	Fonds National de Micro finance
FNPEEJ	Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes
FNDAJSL	Fonds National pour le Développement des Activités de Jeunesse, des Sports et des Loisirs

GAR	Gestion Axée sur les Résultats
HAAC	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
IFU	Identifiant Fiscal Unique
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
LNJP	Ligue Nationale de la Jeunesse Patriotique
MDAEP	Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective
MESFTPRIJ	Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes
MJSL	Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
MMEJF	Ministère de la Micro-finance, de l'Emploi des jeunes et des Femmes
NLTPS	Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme
OBSVJ	Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes
OCJ	Organe Consultatif de la Jeunesse
OFRB	Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin
OIT	Organisation Internationale du Travail
OJRB	Organisation des Jeunes Révolutionnaires du Bénin
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMLD	Organisation des Marxistes-Léninistes du Dahomey
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORD	Organisation des Révolutionnaires du Dahomey
OSC	Organisations de la Société Civile
OSD	Orientations Stratégiques de Développement
PCD	Parti Communiste du Dahomey
PDC	Plans de Développement Communaux
PDDSE	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education 2006-2015
PIB	Produit Intérieur Brut

PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNJ	Politique Nationale de la Jeunesse
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRPB	Parti de la Révolution Populaire du Bénin
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
RESEN	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SRAJ	Santé de Reproduction des Adolescents et Jeunes
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologie d'Information et de la Communication
UA	Union Africaine
UCD	Union des Communistes du Dahomey
UDI	Utilisateurs de Drogues Injectables
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNSTB	Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin

SOMMAIRE

<i>PREFACE</i>	2
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>SOMMAIRE</i>	6
<i>LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES</i>	7
<i>RESUME</i>	8
<i>INTRODUCTION</i>	10
I. CONTEXTE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE	12
1.1. <i>Contexte d'élaboration de Politique Nationale de la Jeunesse</i>	12
1.2. <i>Démarche méthodologique d'élaboration de la Politique Nationale de la Jeunesse</i>	13
II. HISTORIQUE, CLARIFICATION DE CONCEPTS ET PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE	15
2.1. <i>Bref historique de l'organisation de la jeunesse au Bénin</i>	15
2.2. <i>Définition de concepts</i>	18
2.3. <i>Problématique de développement de la Jeunesse</i>	20
III. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	22
3.1. <i>Dynamique de la population et évolution des besoins sociaux des jeunes</i>	22
3.2. <i>Système éducatif des jeunes</i>	24
3.3. <i>Chômage, sous-emploi, Employabilité et autonomisation des jeunes</i>	28
3.4. <i>Santé, Vulnérabilité et Protection des jeunes en matière de Santé Sexuelle et reproductive, VIH/Sida et autres fléaux</i>	34
3.5. <i>Cadre juridique et institutionnel</i>	37
3.6. <i>Synthèse des constats du diagnostic</i>	42
3.7. <i>Défis majeurs à relever</i>	46
IV. FONDEMENTS, PRINCIPES, VISION, OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES DE LA PNJ	47
4.1. <i>Fondements</i>	47
4.2. <i>Principes</i>	49
4.3. <i>Vision</i>	50
4.4. <i>Objectifs</i>	50
4.5. <i>Axes stratégiques</i>	50
V. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA PNJ	54
5.1. <i>Dispositions générales de la mise en œuvre de la PNJ</i>	55
5.2. <i>Cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNJ</i>	55
5.3. <i>Mécanisme de suivi-évaluation de mise en œuvre de la PNJ</i>	56
5.4. <i>Conditions de réussite de la PNJ</i>	56
<i>CONCLUSION</i>	57
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	58

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

<i>GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DES TAUX DE CROISSANCE DU PIB REEL ET DU PIB/TETE DE 2001 A 2011</i>	<i>23</i>
<i>GRAPHIQUE 2 : TAUX DE CHOMAGE PAR DEPARTEMENT</i>	<i>29</i>
<i>GRAPHIQUE 3: TAUX DE CHOMAGE PAR TRANCHE D'AGE.....</i>	<i>29</i>
<i>TABLEAU 1 : SOUS-EMPLOI PAR GENRE, LIEU DE RESIDENCE ET GROUPE D'AGE (EN %)</i>	<i>30</i>
<i>TABLEAU 2 : QUELQUES INDICATEURS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LES ARV ET DE LA PTME</i>	<i>35</i>
<i>TABLEAU 3 : MATRICE DE DIAGNOSTIC STRATEGIQUE.....</i>	<i>43</i>

RESUME

La Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) constitue le cadre de référence en matière de développement du secteur de la jeunesse pour la période 2016-2025. Elle vise tous les jeunes béninois de 15 à 35 ans révolus et prend en compte les adolescents de 10 à 14 ans. Son élaboration répond au souci d'apporter des réponses appropriées aux problèmes des jeunes ; il s'agit notamment : des problèmes d'éducation, de formation, de santé, de chômage, de sous-emploi, d'oisiveté, de délinquance et de conflits divers avec la communauté...

La démarche méthodologique adoptée pour élaborer la PNJ s'est inspirée essentiellement du « guide méthodologique pour l'élaboration des documents de stratégie sectorielle ou thématique » éditée par le Ministère en charge du Développement. Les travaux réalisés ont suivi les étapes ci-après :

- ✓ organisation d'un atelier méthodologique ;
- ✓ collecte d'informations sur les aspirations et besoins spécifiques des jeunes ;
- ✓ organisation d'un atelier d'analyse thématique ;
- ✓ organisation d'un atelier d'analyse diagnostique ;
- ✓ organisation d'un atelier de rédaction du document ;
- ✓ organisation d'un atelier de relecture du document avec un Comité d'experts et un Comité de représentants d'Associations de jeunes.

A la recherche de solutions aux préoccupations des jeunes, les problèmes majeurs ont été regroupés par thématiques. Ces thématiques constituent les pistes de diagnostic et se présentent comme suit :

- ✓ dynamique de population et besoins sociaux des jeunes ;
- ✓ système éducatif des jeunes ;
- ✓ chômage, sous-emploi, employabilité et autonomisation des jeunes ;
- ✓ santé, vulnérabilité et Protection des jeunes en matière de Santé Sexuelle et reproductive, VIH/Sida et autres fléaux ;
- ✓ cadre juridique et institutionnel.

De l'analyse diagnostique, il apparait trois défis majeurs :

- construire une jeunesse engagée dans sa propre réussite d'un futur radieux, c'est-à-dire, une jeunesse prête à l'école, au travail, dans une action communautaire, à œuvrer avec l'Etat et les collectivités, à donner à chacun les possibilités de s'offrir un chemin de réussite sociale selon ses rêves et ses saines ambitions.
- équiper les jeunes au plan moral, intellectuel, technique, juridique, organisationnel et matériel pour en faire les moteurs de la croissance, du mieux-être et de la justice sociale. Ceci suppose que la jeunesse est portée vers la compétence, l'initiative créatrice et les valeurs endogènes de travail, de solidarité et de responsabilité devant la communauté.
- assurer une meilleure synergie et coordination des interventions publiques en direction de la jeunesse empreintes d'éthique et de transparence.

Pour relever ces défis, il a été défini un (01) objectif global et quatre (04) objectifs spécifiques. L'objectif global de la PNJ est de : « **bâtir un environnement favorable au bien-être des jeunes et qui fait d'eux les principaux acteurs du développement national** ».

De façon spécifique, la PNJ vise à :

1. renforcer l'encadrement socio-éducatif de la jeunesse ;
2. développer l'initiative créatrice, la productivité et l'emploi décent des jeunes ;
3. promouvoir la santé reproductive et sexuelle des jeunes et la lutte contre les autres fléaux ;
4. renforcer la participation des jeunes dans le processus de développement national.

L'atteinte de ces objectifs spécifiques passe par la mise en œuvre d'axes stratégiques définis à partir de ces mêmes objectifs.

Objectif spécifique 1 : renforcer l'encadrement socio-éducatif de la jeunesse

Axes stratégiques :

- ✓ *amélioration de l'encadrement socio-éducatif des jeunes ;*
- ✓ *renforcement du cadre juridique, institutionnel et réglementaire de gestion de la jeunesse.*

Objectif spécifique 2 : développer l'initiative créatrice, la productivité et l'emploi décent des jeunes

Axes stratégiques :

- ✓ *renforcement de l'employabilité des jeunes ;*
- ✓ *promotion de l'auto-emploi comme choix de carrière des jeunes ;*
- ✓ *renforcement de la capacité des jeunes béninois sur les questions de l'environnement.*

Objectif spécifique 3 : promouvoir la santé reproductive et sexuelles des jeunes et la lutte contre les autres fléaux

Axes stratégiques :

- ✓ *promotion de l'éducation de la santé sexuelle et de reproduction chez les jeunes ;*
- ✓ *renforcement de la protection des jeunes contre les risques sociaux.*

Objectif spécifique 4 : renforcer la participation des jeunes dans le processus de développement national

Axe stratégique :

- ✓ *implication et participation des jeunes aux processus et instances de prise de décision.*

La mise en œuvre des différentes actions issues de ces axes stratégiques permettra de réaliser la vision assignée à la PNJ formulée comme suit: « **le jeune béninois, à l'horizon 2025, est un citoyen patriote, compétent, intègre, créatif, producteur de richesse et répondant aux besoins de développement de son pays** ».

INTRODUCTION

La République du Bénin s'est résolument engagée, depuis les années 90, dans une dynamique de transformation sociopolitique fondée sur le respect des droits humains. Cette ambition reflète les aspirations du peuple béninois transcrites dans la constitution du 11 décembre 1990 qui garantit aux citoyens les droits politiques, économiques et sociaux.

Ainsi, en 2001, le Bénin s'est doté, à travers les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLTPS), d'une vision de développement énoncée comme suit : « le Bénin est en 2025 un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ». La réalisation de cette vision ne peut se faire sans la mise en place et la mise en œuvre de ses outils d'opérationnalisation.

La jeunesse béninoise, de par son poids démographique et son dynamisme, doit jouer un rôle primordial dans la réalisation de cette vision et dans l'œuvre de la construction nationale. Mais, cette jeunesse se voit confrontée à de nombreux problèmes qui tendent à inhiber sa participation au développement de son pays. Il s'agit notamment des problèmes d'éducation, de formation, de santé, de chômage, de sous-emploi, d'oisiveté, de délinquance et de conflits divers avec la communauté...

La Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) est l'un des outils opérationnels de Bénin 2025 et vise à apporter des réponses appropriées aux problèmes des jeunes. En effet, la PNJ offre une plus grande visibilité des objectifs de développement de ce secteur, favorisant une meilleure orientation des ressources vers les actions les plus pertinentes pour atteindre les résultats escomptés.

La PNJ permet d'anticiper l'avenir de la jeunesse en valorisant le potentiel de changement et d'espérance dont ce groupe est porteur. Il s'agira de préparer la jeunesse béninoise aux multiples défis de la mondialisation et de son cortège de développement vertigineux des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), d'opportunités et de menaces diverses et multiformes.

La PNJ a bénéficié tout au long de son élaboration, d'un engagement soutenu de tous les acteurs (secteur public, secteur privé, société civile et Partenaires Techniques et Financiers). Elle constitue le cadre de référence en matière de développement du secteur de la jeunesse pour la période 2016-2025. Elle vise tous les jeunes béninois de 15 à 35 ans révolus et prend en compte les adolescents de 10 à 14 ans.

Elle s'articule en cinq (05) parties :

- contexte et démarche méthodologique d'élaboration de la Politique Nationale de la Jeunesse ;
- historique, clarification de concepts et problématique de développement de la Jeunesse ;
- diagnostic stratégique ;
- fondements, principes, vision, objectifs et stratégies de la PNJ ;
- mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la PNJ.

I. Contexte et démarche méthodologique d'élaboration de la Politique Nationale de la Jeunesse

1.1. Contexte d'élaboration de Politique Nationale de la Jeunesse

Le Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest, peuplé de 9 983 884 habitants¹ et qui s'étend sur une superficie de 114.763 km². Il est limité au Nord par le Niger, au Nord-ouest par le Burkina-Faso, à l'Ouest par le Togo, à l'Est par le Nigéria et au sud par l'Océan Atlantique. Il est organisé au plan administratif en douze (12) départements subdivisés en soixante dix-sept (77) communes dont trois (03) à statut particulier.

En février 1990, à la faveur de la Conférence Nationale des Forces Vives, le Bénin a opté pour la démocratie pluraliste libérale. Cette option a ouvert la voie au multipartisme intégral et à l'instauration des libertés fondamentales et des droits humains (la liberté d'association, la liberté d'expression, la libre entreprise, etc.). Le régime béninois est de type présidentiel assuré par le pouvoir exécutif (qu'incarne le Président de la République), le pouvoir législatif détenu par l'Assemblée Nationale et le pouvoir judiciaire exercé concurremment par la Cour Suprême, la Haute Cour de Justice et la Cour Constitutionnelle (CC). Le peuple béninois a également, à travers sa Constitution, mis en place d'autres institutions qui jouent d'importants rôles dans la gestion du processus démocratique à savoir : la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et le Conseil Economique et Social (CES).

L'économie béninoise est caractérisée par une évolution erratique de son taux de croissance. En effet, le taux de croissance économique qui était de 6,2% en 2001, a connu une évolution baissière jusqu'en 2005 et une reprise à partir de 2006 pour atteindre 5% en 2008. En 2010, le taux de croissance du PIB est ressorti à 2,6%, soit le taux le plus faible sur les quinze dernières années. Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant est demeuré très faible sur la période 2001-2010 (0,5% en moyenne). Ce taux est devenu négatif en 2009 et en 2010, traduisant ainsi une aggravation de l'incidence de la pauvreté monétaire évaluée à 35,2% en 2009 contre 33,4% en 2007.

Sur la période 2000-2010, la structure de l'économie béninoise dont le taux moyen de croissance économique réelle est de 3,7%², se présente comme suit :

- le secteur primaire a participé en moyenne à 1,4% à la croissance du PIB réel. L'agriculture reste une source importante de devises, malgré sa faible

¹Selon le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4), la population béninoise est d'environ 9.983.884 Habitants en 2013.

² TBS 2010, page 14. Pour le calcul du taux moyen de croissance économique, voir moyenne harmonique des données.

productivité, sa faible diversification, l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements de production ainsi que la faiblesse de son financement ;

- le secteur secondaire a participé en moyenne à 0,6% à la croissance du PIB réel et reste dominé par les industries manufacturières. Les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) et l'Energie qui constituent une base indispensable pour le développement industriel, participent très peu à la formation du PIB ;
- le secteur tertiaire a participé en moyenne à 1,7% à la croissance du PIB réel. Les activités du tertiaire reposent essentiellement sur le commerce qui reste informel à plus de 70%. Ce secteur reste confronté au développement à un rythme inquiétant de la contrebande, à la faible coordination de l'intervention publique dans le développement des échanges.

La demande d'emplois est caractérisée par une croissance très rapide face à une offre dont l'évolution est très lente. Le taux de chômage le plus élevé se situe dans la tranche des 20-34 ans et 40% des chômeurs sont des primo-demandeurs d'emplois. La productivité de la main d'œuvre a connu une hausse de 2,5% entre 2006 et 2007 puis une baisse de 5,9% entre 2007 et 2010. Le ratio emploi/population est passé de 74,6% en 2006 à 71% en 2011. La proportion d'actifs occupés disposant de moins d'un (01) dollar en Parité des Pouvoirs d'Achat (PPA) par jour a connu une baisse sur la période 2007-2010, évoluant de 47,87% en 2007 à 45,95% en 2010. En revanche, la proportion d'emplois précaires a augmenté dans la population occupée entre 2006 (72,12%) et 2011 (85,1%), ce qui dénote la faiblesse de la protection sociale.

1.2. Démarche méthodologique d'élaboration de la Politique Nationale de la Jeunesse

La démarche méthodologique adoptée s'est inspirée essentiellement du « guide méthodologique pour l'élaboration des documents de stratégie sectorielle ou thématique » édité par le Ministère en charge du Développement³.

Pour assurer la conduite des travaux, un cadre institutionnel a été mis en place. Il est composé des représentants des Ministères en charge du Développement, de l'Emploi, de l'Agriculture, de l'Enseignement Secondaire, de l'Enseignement Supérieur, de la Santé et des structures du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, en l'occurrence l'Organe Consultatif de la Jeunesse (OCJ).

Les travaux réalisés ont suivi les étapes ci-après :

³ Guide méthodologique pour l'élaboration de documents de stratégies sectorielle ou thématique, janvier 2009, République du Bénin

(i) **Organisation d'un atelier méthodologique**

Cet atelier a permis de situer les participants sur la démarche méthodologique à suivre et leurs responsabilités. Aussi, a-t-il été consacré au renforcement des capacités des membres du comité technique sur l'élaboration d'un document de stratégie sectorielle.

(ii) **Collecte d'informations**

Les informations ont été collectées auprès des Ministères qui s'occupent des questions de la jeunesse, des Associations de jeunes et de certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG). Ces informations sont relatives aux aspirations et aux besoins spécifiques des jeunes béninois ainsi qu'au fonctionnement des structures enquêtées.

(iii) **Organisation d'un atelier de formulation des thématiques**

Les données collectées ont été analysées et les problèmes majeurs relatifs à la jeunesse ont été dégagés. Ces problèmes identifiés et regroupés par thématiques ont fondé l'analyse diagnostique.

(iv) **Organisation d'un atelier d'analyse thématique**

Au cours de cet atelier, un contenu a été donné à chaque thématique retenue. Une analyse rétrospective a été faite ; les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités ont été dégagées. En outre, des orientations stratégiques ont été proposées.

(v) **Organisation d'un atelier de rédaction du document**

Suite aux études thématiques, le diagnostic stratégique a été finalisé ; une vision a été formulée, les orientations et axes stratégiques ont été définis pour la PNJ. Le mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation ont également été élaborés.

(vi) **Organisation d'un atelier de relecture**

Une équipe restreinte, composée des personnes ressources des Ministères en charge de la jeunesse, de la planification et du développement, a procédé à la relecture du projet de document de la PNJ. Les observations faites sur l'ensemble du projet ont été examinées et prises en compte au cours de cet atelier.

(vii) **Organisation d'un atelier national de validation**

Cet atelier a été organisé après la prise en compte des observations des membres du CODIR au cours du réexamen du projet de document par des personnes ressources et la Direction de Programmation et de la Prospective (DPP) du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (MJSL). Aussi des consultations ont-elles été organisées avec les responsables d'association de jeunes sous l'égide de l'OCJ. Le projet ainsi obtenu a servi de document de travail à l'atelier national de validation qui s'est tenu le2014 à sous la présidence du Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs et qui a connu la participation des représentants des ministères concernés, des associations de

jeunes, de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)⁴.

(viii) **Prise en compte des observations issues de l'atelier national de validation**

En validant la PNJ, les participants à l'atelier national de validation ont fait des amendements et observations que la DPP/MJSL et les personnes ressources ont pris en compte lors de séances de travail organisées à Cotonou.

II. HISTORIQUE, CLARIFICATION DE CONCEPTS ET PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE

2.1. Historique de l'organisation de la jeunesse au Bénin

Le rappel de l'histoire de l'organisation de la jeunesse au Bénin peut se faire suivant trois périodes : la période pré-coloniale qui caractérise la société traditionnelle, la période coloniale et post-coloniale qui décrivent la société moderne.

2.1.1. Organisation de la jeunesse au cours de la période pré-coloniale

Dans la société traditionnelle, l'éducation, la formation, la socialisation et l'insertion des jeunes sont assurées par l'ensemble de la communauté à travers la famille, le clan, les groupes culturels, les sociétés secrètes etc. Le jeune adolescent évolue dans une société où la famille élargie ou le clan constitue le premier cadre au sein duquel il lui est inculqué les valeurs d'obéissance, de respect et de discipline. Ces valeurs sont essentielles et fondamentales dans la société traditionnelle où les aînés et les sages assurent la pérennité us et coutumes établies et léguées de génération en génération.

Au Bénin, comme dans la plupart des sociétés africaines traditionnelles, le passage de l'enfance à la vie adulte est marqué par des rites et épreuves initiatiques qui consacrent l'acquisition de certains savoirs, savoir-faire et savoir-être par les jeunes qui y sont soumis.. Cet enseignement permet aux initiés d'acquérir des connaissances diverses, notamment, l'histoire de leur clan, l'origine de leur village, les mythes fondamentaux, la cosmogonie⁵, la morale, les technologies endogènes culturelles et médicinales, les sciences de la vie et de la nature, et autres. .

Dans les sociétés traditionnelles, les jeunes représentent les forces vives et jouent un rôle essentiel dans l'animation des activités socio-économiques, culturelles et de

⁴ Voir liste de présence en annexes.

⁵ Récit mythique de la formation de l'univers et, souvent, de l'émergence des sociétés

loisirs. En effet, ce sont les jeunes qui s'occupent des travaux champêtres, de la construction de bâtiments, d'infrastructures diverses, de la protection et de la sécurité des personnes et des biens, de l'organisation des activités culturelles et sportives... Les travaux domestiques sont assurés par les jeunes filles et les femmes. Les personnes âgées sont, quant à eux, investies de l'autorité morale et assument les tâches politiques, judiciaires et coutumières dans le souci de la sauvegarde de l'intérêt général et de l'équilibre social.

2.1.2. Organisation de la jeunesse béninoise dans les périodes coloniale et post-coloniale

L'organisation de la jeunesse dans la société moderne fait référence au modèle occidental, notamment français d'organisation de la jeunesse. Elle est essentiellement inspirée des principes de la loi française du 1^{er} juillet 1901 et a commencé avec l'administration coloniale. Ce nouveau mode d'organisation de la jeunesse est fortement influencé par des valeurs culturelles importées qui ont progressivement désorganisé la société traditionnelle. Trois grandes périodes peuvent être distinguées à cet égard : de la période coloniale à 1960, de 1960 à 1990 et de 1990 à nos jours.

2.1.2.1. De la période coloniale à 1960

L'agression des peuples africains par les pays impérialistes suite à l'esclavage, a abouti à la signature d'un "pacte colonial" et à la colonisation des peuples africains. La défaite du royaume de Dahomey a ouvert au colonisateur français la voie pour asseoir sa domination sur les populations jusqu'à la limite du fleuve Niger. Les conséquences du pacte colonial se déclinent en ce qui suit :

- la langue du colonisateur est imposée à tous les peuples en tant qu'unique langue d'instruction, d'administration et de justice ;
- les colonies doivent produire les cultures de rente pour les usines en Métropole et ont l'obligation d'importer les produits manufacturés ;
- le colonisateur fait main basse sur les réserves minières, économiques, financières et monétaires.

L'oppression et l'exploitation coloniales ne furent jamais acceptées par les populations. Ainsi, les souffrances imposées par l'effort de guerre entre 1914-1918, firent éclater les révoltes populaires dont les plus connues sont celles des Hollis, des Saxwè, de Kaba, de Bio Guerra. Les premiers lettrés, formés pour servir la cause du colon, s'insurgèrent contre le statut d'indigénat. Ils réclamaient celui de citoyen à part égale avec les citoyens de la métropole, c'est-à-dire l'assimilation de leur statut à celui de citoyens français. C'est le mouvement assimilationniste. Les luttes révolutionnaires avec le mouvement communiste en Union Soviétique et dans les colonies (Chine, Indochine, Inde, Algérie) exigèrent l'indépendance des colonies. La seconde guerre

mondiale porta un coup d'accélérateur aux mouvements des indépendances. Ainsi, après 1945, les organisations de jeunesse, inspirées de l'idéologie marxiste-léniniste radicalisèrent leurs mouvements qui embrasèrent toutes les colonies pour arracher l'indépendance aux colonisateurs.

Les premiers groupes formels du Dahomey étaient intégrés aux groupes de l'Afrique Occidentale Francophone (AOF) dont le centre politique et intellectuel était Dakar. La territorialisation du mouvement, c'est-à-dire sa constitution par colonie, permettra autour de 1958 la naissance du premier groupe dahoméen se réclamant du marxisme-léninisme : l'Organisation des Révolutionnaires du Dahomey (ORD). Les divergences idéologiques survinrent et provoquèrent la scission de l'ORD et la création de l'Organisation des Marxistes-Léninistes du Dahomey (OMLD). Outre ces deux groupes, il existait celui des FOMARDS dont les principaux animateurs étaient à la Résidence des Etudiants « France d'Outre-Mer » (FOM), et le groupe FITILA. Ces groupes étaient clandestins et agissaient comme des sectes secrètes, leurs organisations de masse étaient privées de la théorie révolutionnaire. Seule l'ORD évolue en un parti de masse avec la création de la LIGUE Nationale de la Jeunesse Patriotique (LNJP).

2.1.2.2. De 1960 à 1990

En 1974, on dénombrait déjà environ 180 associations qui étaient des regroupements de jeunes d'obédience politique religieuse et laïque. La forte aspiration de la jeunesse à la révolution et la non organisation du mouvement révolutionnaire en parti politique ont induit une instabilité remarquable au cours de la période et abouti à un coup d'Etat en 1972 qui installa au pouvoir, le gouvernement Militaire Révolutionnaire par le Commandant Mathieu KEREKOU.

De 1974 à 1990, la jeunesse fut progressivement muselée à travers une organisation essentiellement idéologique. Les seuls organisations et mouvements de jeunes autorisés à l'époque étaient ceux inféodés au Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) parti unique et « parti-état ». Ce sont, l'Organisation des Jeunes Révolutionnaires du Bénin (OJRB), l'Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin (OFRB), ainsi que les Comités de Défense de la Révolution (CDR) et les organes de l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin (UNSTB). La répression du mouvement insurrectionnel de juin 1975 consacrait la défaite du mouvement populiste qui, tirant leçon de ses échecs, créa en juillet 1976 l'Union des Communistes du Dahomey (l'UCD) pour intensifier les luttes de libération du joug de la dictature révolutionnaire. L'UCD née dans la clandestinité, fut proclamée en septembre 1976 et devint Parti Communiste du Dahomey (PCD) en décembre 1977. Ce Parti essentiellement dirigé par des jeunes luttait pour les libertés politiques, l'éveil de la jeunesse et des peuples. Avec l'aide du PCD en 1988-1989, les masses populaires ont reconquis les libertés fondamentales, le droit de grève, le droit d'expression, le droit de manifestation, la liberté de presse, de culte etc. Il convient aussi de noter

l'avènement d'une forme de contrôle citoyen de l'action publique par les Comités d'Action qui, par leur mot d'ordre de contrôle populaire de la gestion du bien public, dénonçaient et destituaient les responsables politiques et administratifs (maires, directeurs généraux de sociétés d'Etat ...) et autres personnalités corrompus.

2.1.2.3. De 1990 à nos jours

L'adoption de la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République a consacré le retour à l'Etat de droit et aux libertés fondamentales. En effet, l'avènement du Renouveau Démocratique, a induit l'émergence d'une multitude d'associations notamment de jeunesse. Malheureusement, cette période connaît un excès de politisation et une inorganisation de la jeunesse malgré l'existence de plusieurs textes en faveur de l'organisation et de la promotion des jeunes. Au nombre de ces textes, on peut citer , la loi n°91-007 du 25 février 1991 portant Charte de la Jeunesse en République du Bénin , le décret n°95-418 du 20 décembre 1995 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Jeunesse et l'arrêté n°2009-001 du 05 juin 2009 portant conditions d'appuis techniques et d'attribution de subventions aux associations, mouvements et institutions de Jeunesse et de Loisirs.

2.2. Définition de concepts

2.2.1. Jeunesse

Etymologiquement le mot jeunesse vient du mot latin « juvenis » qui signifie : qui n'est pas avancé en âge. Le concept « jeunesse » est polysémique, sa définition ne fait pas toujours l'unanimité et elle est parfois sujette à polémique.

L'approche sociologique définit la jeunesse en se fondant sur la théorie des cycles d'existence. Selon cette approche, la jeunesse est une période de transition et de passage marqué d'étapes aboutissant à l'âge adulte. Quatre phases successives sont repérables : la fin des études, le retrait du domicile familial, l'insertion dans le circuit économique et le mariage. De ce fait, le jeune est celui qui, au terme de ses études ou de sa formation professionnelle, acquiert un emploi et aspire à fonder un foyer. Cette approche sociologique de la jeunesse met en relief l'importance des quatre phases de socialisation des jeunes.

L'approche économique privilégie l'aspect insertion socio-économique de la jeunesse. Elle exprime les aspirations, les besoins et les problèmes spécifiques de la couche juvénile tels que la formation, l'emploi, le chômage et de façon globale la pauvreté. Elle intègre aussi les potentialités dont regorge cette couche et qui font d'elle la force économique de toute nation. Les jeunes sont la principale force de travail de par leur poids démographique. Aussi l'approche économique considère-t-elle ce

potentiel de création et d'innovation comme un facteur incontournable de développement durable.

L'approche démographique se base sur les données démographiques pour quantifier numériquement les jeunes par rapport à l'ensemble de la population. Elle permet d'appréhender le poids démographique de la jeunesse et d'apprécier son aptitude à prendre en charge les autres tranches d'âges de la population.

L'approche institutionnelle s'appuie fondamentalement sur les critères d'âge pour définir la jeunesse. Selon les Nations Unies, la jeunesse comprend les personnes dont l'âge est compris entre 15 et 24 ans inclus. Pour le Commonwealth, la jeunesse regroupe les personnes dont les âges se situent entre 15 et 29 ans. Quant à l'Union Africaine (UA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), elles définissent le jeune comme celui dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans. Le Plan d'Action Décennal de Développement et de la Promotion de la Jeunesse de l'Union Africaine 2009-2018 distingue : (i) les jeunes mineurs (15-17 ans); (ii) les jeunes majeurs (18-24 ans) et enfin les jeunes adultes (25-35 ans).

Le Bénin est membre de l'UA et de la CEDEAO. Il a ratifié la Charte Africaine de la Jeunesse. La nécessaire mise en cohérence des textes nationaux par rapport aux dispositions statutaires internationales, régionales et sous-régionales exige la conformité des dispositions de la présente Politique avec celles retenues par l'UA et la CEDEAO. A cet effet, le jeune est défini, aux termes de la présente Politique, comme une personne dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans.

La présente politique vise tous les jeunes de 15 à 35 ans mais prévoit une ouverture aux adolescents (de 10 à 14 ans). En effet, l'adolescence constitue l'étape qui précède la jeunesse et peut être victime de nombreux problèmes notamment de santé sexuelle et reproductive qui, lorsqu'ils ne sont pas pris en charge, peuvent annihiler tous les efforts déployés en faveur des jeunes.

Les différentes composantes de la jeunesse au Bénin sont :

- **la jeunesse rurale** : elle regroupe les jeunes qui vivent en milieu rural.
- **la jeunesse urbaine** : elle est l'ensemble des jeunes vivant dans les milieux urbains.
- **la jeunesse scolaire et étudiante** : elle regroupe les jeunes des villes et des campagnes qui fréquentent les établissements du primaire, du secondaire, de l'université et les centres de formation technique et professionnelle.
- **la jeunesse déscolarisée et /ou non scolarisée** : elle est constituée des jeunes des villes et villages qui ont quitté l'école primaire sans en avoir achevé le cycle ou les jeunes qui n'ont jamais obtenu une inscription dans une école primaire.

- **la jeunesse féminine** : elle est composée de jeunes filles et jeunes femmes des villes et des campagnes. Cette composante de la jeunesse considérée comme vulnérable, est victime de pratiques sociales et culturelles jugées avilissantes et discriminatoires et préjudiciables au développement de nos communautés ou de la nation.
- **les jeunes handicapés** : il s'agit des jeunes gens et jeunes filles qui ont une infirmité irréversible innée ou contractée à la naissance ou au cours de leur existence.
- **les jeunes de la rue** : sont considérés comme jeunes de la rue, les personnes de moins de 18 ans qui vivent dans la rue sans aucune attache familiale ni foyer d'accueil.

2.2.2. Education formelle, Education non formelle, Education informelle

L'éducation formelle est le système éducatif hiérarchisé, chronologique, qui comprend trois degrés : le premier concerne l'enseignement maternel et primaire, le second degré est relatif à l'enseignement secondaire général, technique et professionnel et enfin, le troisième degré correspond à l'enseignement supérieur.

L'éducation non formelle recouvre les activités éducatives organisées en dehors du système formel, destinées à une clientèle bien définie et orientées vers des objectifs précis.

L'éducation informelle est le processus par lequel chaque individu acquiert des aptitudes, des valeurs, des compétences et des savoirs à partir de l'expérience quotidienne. Elle est influencée par la famille, les loisirs et tous les autres facteurs qui façonnent l'environnement social et culturel.

La Délinquance juvénile est un concept très vaste qui comprend de nombreuses formes de faits qualifiés d'infraction et commis par des mineurs. Cependant, en matière de délinquance juvénile, de nombreux problèmes sont liés entre eux, comme les crimes, l'oisiveté, la consommation et le trafic de drogues, stupéfiants et spiritueux, l'absentéisme scolaire ou la négligence, etc.

2.2.3. Encadrement socio-éducatif

L'encadrement socio-éducatif consiste à assurer l'information, la formation et l'épanouissement global de l'homme dans un cadre d'éducation non formelle.

2.3. Problématique de développement de la Jeunesse

Les problèmes liés à la jeunesse sont de nature diverse. Ils peuvent être abordés selon la conception des parents ou la perception des jeunes eux-mêmes.

Les parents, préoccupés par l'avenir de la communauté et de la nation sont généralement portés vers la préparation de la couche juvénile à leur relève. Ils s'appliquent à lire à travers le comportement des jeunes les aptitudes et la sagesse nécessaires pour conduire la société selon les règles établies, les us et coutumes, vers un futur radieux et respectueux des valeurs ancestrales. Dans cet élan, ils ne se rendent pas compte de l'excès que les jeunes finissent par leur reprocher.

En effet, les jeunes veulent un espace de liberté pour parler de la vie de tous les jours, des études, de la façon de passer leur temps libre, de leurs projets d'avenir, des relations entre filles et garçons, des TIC, des relations avec les parents, de styles vestimentaires et de modes, de leur insertion à la vie active, etc. Ils veulent juger, par eux-mêmes, les risques de la vie au rythme de leurs propres expériences.

Ainsi, assiste-t-on aux conflits de générations mais en réalité, la « problématique jeune », quelle que soit la nature des préoccupations, s'adresse aux mêmes domaines d'intervention : l'éducation et la formation professionnelle, la santé, la justice et le divorce avec la société, la délinquance, l'emploi, l'employabilité des diplômés et la libre entreprise, la vie associative et la participation aux prises de décisions, la famille et la prise de responsabilités conjugales, la sauvegarde de l'identité culturelle nationale...Il est indéniable que ces questions sont imbriquées et inter-reliées ; aussi est-il nécessaire de les analyser de façon systémique dans le cadre global du développement durable.

En effet, la question du chômage et du sous-emploi est liée à celle de l'éducation et de la formation professionnelle. Une trop longue période de chômage porte les jeunes à l'oisiveté et vers les déviances diverses qui constituent des menaces graves à la santé des jeunes qui, lorsqu'ils contractent certaines infections telles que le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles, lorsqu'ils s'adonnent à l'alcool, la drogue et certains stupéfiants, pourraient souffrir de handicaps à vie, les rendant inaptes face aux devoirs de la relève à laquelle la nation est sensée les préparer. Il s'agit-là des préoccupations majeures qui se sont progressivement inscrites au rang des priorités des politiques publiques du Bénin.

Au regard de l'importance des jeunes et de leur croissance dans la population, aucune politique de développement ne peut réussir si elle n'intègre la problématique jeune. L'opportunité pour le développement du pays de saisir le dividende démographique, exige la prise en charge complète de la jeunesse, au risque d'être confronté aux multiples facteurs de déstabilisation de la paix, de la justice, de la solidarité nationale et du processus de développement.

En somme, ce qu'il convient de craindre le plus, c'est le désespoir de la jeunesse dont les conséquences sont imprévisibles. A la recherche de solutions à cette situation, dans un contexte marqué par l'incapacité structurelle de l'économie nationale à atteindre un taux de croissance satisfaisant, des réflexions nationales à travers des études et des

concertations, ont identifié quelques pistes d'analyse pour déterminer les racines des maux et s'y attaquer afin d'apporter les réponses adéquates aux questions de la jeunesse. Il s'agit de :

- dynamique de population et besoins sociaux des jeunes ;
- système éducatif des jeunes ;
- chômage, sous-emploi, employabilité et autonomisation des jeunes ;
- santé, vulnérabilité et Protection des jeunes en matière de Santé Sexuelle et reproductive, VIH/Sida et autres fléaux ;
- cadre juridique et institutionnel

Telles sont les pistes que le diagnostic stratégique va explorer à travers une analyse causale.

III. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

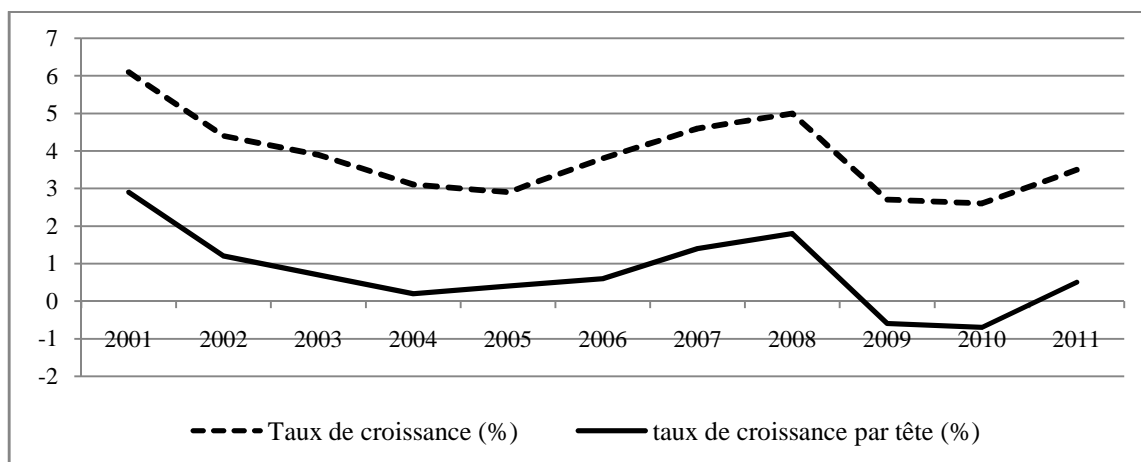
3.1. Dynamique de la population et évolution des besoins sociaux des jeunes

En 1979, le Bénin comptait 3 331 210 habitants. Cette population est passée de 4 915 555 habitants en 1992 à 6 769 914 habitants en 2002, puis à environ 9 983 884 habitants en 2013. Une des caractéristiques importantes de la population béninoise est sa jeunesse. La proportion des jeunes de 15 à 35 ans représente 32,4% de la population totale et deux béninois sur trois ont aujourd'hui moins de 25 ans. Le taux d'accroissement de la population béninoise, de 2,8% entre 1979 et 1992, est passé à 3,25% entre 1992 et 2002, puis à 3,50% entre 2002 et 2013. Ce fort potentiel d'accroissement démographique est dû à une baisse de la mortalité et au maintien sur une période relativement longue du niveau élevé de fécondité. En effet, selon le 2^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-2), l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est passé de 6,1 enfants par femme en 1992 à 5,5 enfants par femme en 2002, puis à 4,9 enfants par femme en 2011 selon les résultats provisoires de la 4^{ème} Enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDSB-4). L'espérance de vie à la naissance s'est améliorée au cours de la période, passant de 54,2 ans en 1992 à 59,2 ans en 2002 puis à 62 ans en 2012.

Les efforts du Bénin en matière de développement socio-économique se sont traduits par des résultats mitigés sur les conditions de vie des populations. La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant est demeurée très faible (Graphique 1) sur la période 2001-2010 (0,5% en moyenne par an), ce qui est nettement insuffisant pour satisfaire les besoins sociaux de la population. L'écart entre le taux de croissance du PIB par habitant et le taux de croissance démographique est parfois négatif. Cette situation est à l'origine de l'aggravation des problèmes sociaux, notamment le chômage des jeunes, le

gonflement de l'emploi informel, la persistance du sous-emploi à un niveau important, le recul de la protection sociale, l'accroissement de la précarité et l'incidence de la pauvreté évaluée à 35,2% en 2009 contre 33,4% en 2007.

Graphique 1 : Evolution des taux de croissance du PIB réel et du PIB/tête de 2001 à 2011



Source : INSAE, août 2012

Le Bénin ne bénéficie pas encore de cette tendance de la population jeune sur la croissance économique et le développement c'est-à-dire le dividende démographique. Le dividende démographique est la croissance économique rapide résultant de la baisse concomitante de la mortalité et de la fécondité entraînant une évolution de la distribution par âge de la population en faveur de la tranche des jeunes. La raison profonde est que la structure actuelle de l'économie nationale, caractérisée par la faiblesse des infrastructures, la pléthore de l'informel, la très grande prédominance du secteur primaire et du secteur tertiaire, la faible capacité des ressources humaines, ne s'y prête pas. Mais, la dynamique démographique engendre de nombreux nouveaux besoins sociaux. Selon une étude réalisée par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) en 2008, les conséquences de cette dynamique démographique sont :

- la réduction de la superficie cultivable par habitant qui passe de 1,04 ha en 2002 à 0,45 hectares en 2015 puis à 0,25 ha en 2025. Cette situation s'explique par la forte pression sur les terres cultivables en rapport avec une agriculture pratiquée avec des instruments rudimentaires ;
- l'accroissement de la demande éducative avec pour corollaires la multiplication des besoins en personnel enseignant, en salles de classe, en matériels didactiques et équipements, etc. Selon le Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN), il faut au cours des dix prochaines années, recruter 1 365 nouveaux enseignants par an, construire et réhabiliter 1 245 nouvelles salles par an) ;
- les besoins en centres de santé, en équipements médicaux et en personnel soignant ont flambé, notamment dans les zones sanitaires rurales etc.

3.2. Système éducatif des jeunes

L'Etat béninois, conscient du fait que la jeunesse constitue la couche la plus importante de sa population, s'est engagé à travers la loi 91-007 du 25 février 1991 portant charte de la jeunesse en République du Bénin, à lui réserver une place de choix dans le processus de développement national notamment en lui offrant un encadrement et une assistance permanente par l'éducation tant formelle que non formelle. L'encadrement socio-éducatif consiste à assurer l'information, la formation et l'épanouissement global de l'homme dans un cadre d'éducation non formelle. L'analyse de l'encadrement socio-éducatif est faite à travers le système éducatif où on distingue : l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'éducation informelle avec la gestion des infrastructures qu'elles exigent.

3.2.1. Education formelle

L'éducation formelle regroupe les trois degrés de l'enseignement à savoir : (i) l'enseignement maternel et primaire, (ii) l'enseignement secondaire général, et (iii) l'enseignement supérieur puis, l'enseignement technique et la formation professionnelle.

L'enseignement maternel reste encore embryonnaire et très peu développé. Plusieurs unités administratives (quartiers de villes et villages) ne disposent pas de centre d'enseignement maternel ou d'éveil. Par contre l'enseignement primaire est plus développé et constitue la première priorité en matière éducative. Cet enseignement a vu ses effectifs augmenter de façon soutenue depuis 2006. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au primaire est passé de 92,9% en 2006, à 110,6 % en 2010 et à 111,5% en 2011. On note un faible niveau du taux d'achèvement au primaire (64% depuis 5 ans) en raison des abandons mais surtout du niveau encore élevé du taux de redoublement.

L'enseignement secondaire général a également connu une augmentation de son effectif depuis 2006 suite aux décisions de gratuité des frais de scolarité. En 2010, le Ratio élèves/groupe pédagogique au 1er cycle et au 2nd cycle sont respectivement 53 et 47,2. Quant à l'enseignement supérieur, il a connu une forte augmentation des effectifs d'étudiants du fait essentiellement de l'ajournement de certaines mesures prévues dans le Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education 2006-2015 (PDDSE). L'effectif de la population au niveau des enseignements primaire, secondaire et supérieur est respectivement de 1 719 390 élèves, 441 882 élèves et 71 964 étudiants en 2009 contre 1 474 179 élèves, 433 580 élèves et 55 726 étudiants en 2006. L'absence d'un mécanisme fonctionnel de gestion des flux, la faible qualité de l'apprentissage, l'inexistence d'un plan cohérent et rigoureux de mobilisation et de

gestion des ressources, sont autant d'obstacles qui nuisent aux performances du système éducatif béninois.

3.2.2. Education non formelle

L'éducation non formelle est très développée à cause de l'incapacité du système formel d'enseignement à couvrir les spécialités demandées. En dépit des efforts consentis depuis 2001 pour la promotion de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP), la capacité d'accueil de ce sous-secteur de l'éducation demeure en dessous de la demande. Face à ce problème, les populations trouvent une solution de rechange dans « l'apprentissage traditionnel qui offre une formation professionnelle, s'effectue par mimétisme sur le tas et dure deux à cinq ans. Elle ne requiert aucun niveau d'éducation spécifique et s'adresse aussi bien aux analphabètes, déscolarisés, qu'aux diplômés sans emploi ».

Le contenu des programmes d'encadrement socio-éducatif est peu adapté aux réalités socioculturelles, et la faible appropriation des textes législatifs et réglementaires par les jeunes, les élus locaux, les encadreurs et la grande majorité des citoyens n'en favorisent pas le contrôle de qualité. Par ailleurs, la faible intégration de l'éducation civique, des valeurs citoyennes, du patriotisme, de la gestion du terroir et de la communauté dans les programmes de formation de certains centres d'apprentissage non formel sont à l'origine de la faible efficacité de l'encadrement socio-éducatif des jeunes au Bénin. Cette situation entraîne de plus en plus chez les jeunes (i) l'individualisme qui se manifeste par un manque de confiance en l'autre, (ii) le goût du lucre exacerbé et immédiat, (iii) la cybercriminalité au détriment de la formation professionnelle.

Pour mettre en liaison plus étroite l'ETFP avec les demandeurs de travail c'est-à-dire les entreprises, le gouvernement avait engagé à la fin des années 90 et en début des années 2000 des réformes dans l'ETFP. Il s'agissait de disséminer les bonnes pratiques dans les ateliers des artisans où la technique d'apprentissage est largement basée sur le mimétisme. Un document d'orientation ainsi que le plan d'action pour sa mise en œuvre avaient été adoptés. Un ministère en charge exclusive de l'ETFP avait été créé en 2001.

Aujourd'hui, on pourrait affirmer que l'apprentissage de type dual fait son petit chemin dans l'ETFP même si l'enthousiasme et la rigueur programmatique de 2001 se sont quelque peu émoussés. En effet, plusieurs centres de formation ont été construits et équipés avec la création de deux (02) nouveaux diplômes : le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) pour treize métiers sur 210 et le Certificat de Qualification au Métier (CQM)⁶. En dehors du CQP, il est proposé aux artisans non

⁶ Le CQM n'est pas encore fonctionnel

scolarisés ou déscolarisés précoces qui le désirent, une formation débouchant sur le Certificat de Fin d'Apprentissage Traditionnel (CFAT). Malheureusement, toutes ces initiatives semblent s'écarter des objectifs initiaux et des principes mêmes de l'apprentissage de type dual que sont, d'une part, l'implication étroite de trois parties prenantes, l'école, l'entreprise (marché de l'emploi) et l'élève et ses parents et, d'autre part, la gestion du système de l'ETFP par la demande du marché de l'emploi et non par la demande sociale.

En observant les filières ouvertes⁷, on pourrait se demander la pertinence de la création de certaines filières nouvelles et la capacité réelle de l'Etat de disposer des compétences nationales pour attester de la qualité des diplômes délivrés aux sortants des ateliers, alors même qu'un problème se pose quant à l'efficacité externe de certaines écoles d'enseignement technique publiques ou privées. Il est vrai que le taux de chômage au sein des sortants de ce système est plus faible que la moyenne nationale mais il ne faut pas perdre de vue que le but premier de l'apprentissage traditionnel est que les sortants puissent ouvrir leurs propres ateliers. Nombreux sont donc ceux qui sortent du système et n'arrivent pas à s'installer. L'accès au financement n'est pas facile et le gain en qualité de leurs productions ne s'observe pas comme dans les pays voisins où l'ETFP est mieux organisé.

3.2.3. Education informelle des jeunes

Elle touche la plus grande partie de la population et est fortement influencée par la famille, les médias, les loisirs et tous les autres facteurs hors du système éducatif qui façonnent l'environnement social et culturel du jeune. Au Bénin, cette composante de l'éducation du jeune citoyen subit l'influence néfaste de l'autoroute de la communication, des nouvelles croyances ; ceci à cause de l'invasion du Bénin par les produits culturels étrangers consécutive à la large ouverture de notre pays sur le monde. On assiste de ce fait à un bouleversement socio politique progressif qui se traduit par une mutation culturelle insidieuse et un détournement remarquable de la jeunesse des us et coutumes et des valeurs endogènes.

Ce sont là les causes profondes (i) du désarmement moral, (ii) de la forte instabilité conjugale et de la prolifération du divorce, (iii) du non-respect des règles sociales, (iv) de l'effritement de la solidarité et de la vie communautaire, (v) de la marginalisation des personnes vulnérables à besoins spécifiques et (vi) de la délinquance juvénile.

Dans cette perte progressive d'efficacité de l'éducation par la communauté, on pourrait se demander ce que deviennent les contributions de la famille et des centres de jeunes.

⁷ Coupe couture, coiffure, mécanique-motocycle, mécanique automobile, froid et climatisation, maçonnerie, revêtement, électricité du bâtiment, menuiserie du bois, construction métallique, photographie, tissage, plomberie, etc.

3.2.3.1. Famille et éducation des jeunes

La famille, cellule de base de la société, est composée de l'ensemble de personnes liées par la consanguinité, par une origine ethnique ou par l'alliance. Elle est le cadre privilégié de l'éducation de base et de la formation de la personnalité de l'individu, au double plan socio-affectif et psychomoteur. C'est au sein de la famille que l'enfant apprend à connaître les us et coutumes ainsi que les métiers pratiqués dans son environnement social. La famille africaine est le premier espace de construction de la personnalité et d'apprentissage du citoyen. Elle use d'une panoplie de dispositifs de dialogue, de sensibilisation, apports de chaleur, de fraternité et de solidarité mais également de sanctions et de punitions.

Malheureusement, la notion de famille est en train de s'affaiblir au Bénin. Le cadre familial s'effrite et surviennent la prolifération des familles nucléaires, la multiplication des familles monoparentales, la persistance des rapports inégaux entre les hommes et les femmes, l'instabilité notoire des foyers, l'insécurité du cadre de vie de l'enfant et des jeunes, la démission de certains parents face aux responsabilités familiales, la perte des repères éthiques et spirituels...

Cette situation est essentiellement due à la précarité de la vie et la pauvreté persistante, la large ouverture du pays au reste du monde avec ses normes inadaptées, la promiscuité dans l'espace urbain. Certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG) et confessions religieuses font déjà des efforts en vue d'aider à la consolidation de la cellule familiale. Le mouvement d'action catholique "famille et vie", récemment institué dans l'archidiocèse de Cotonou est un exemple. Mais il faudra une plus ample intervention, organisée, coordonnée et contrôlée.

3.2.3.2. Les centres d'éducation informelle

Les couvents et les centres d'éducation religieuse prennent une part active dans l'encadrement des jeunes.

Les couvents préparaient les jeunes adeptes à la vie. Ils enseignaient la culture, l'hygiène et les soins corporels, la dignité, les devoirs, la vie conjugale et la médecine alternative aux jeunes filles et jeunes gens.

Avec l'arrivée de l'école républicaine, les couvents ont perdu leur importance. Puisqu'ils n'étaient ouverts qu'aux citoyens sur lesquels les dignitaires des religions endogènes portaient leurs choix, ils ont été relégués au second plan. Depuis, ils n'ont pu faire leur mue pour s'adapter aux changements intervenus dans la société, d'abord du fait de la colonisation et ensuite de la campagne agressive des religions importées telles que le Christianisme et l'Islam.

Quant aux structures bibliques ou coraniques leur rôle n'est pas toujours bien perçu par les parents. Leurs objectifs premiers d'évangéliser occultent progressivement leur

rôle d'éducateur moral et de préparateur à la vie et à la gestion transparente de la famille et la communauté.

Les scandales qui ont éclaté ces dernières années en matière d'agression sexuelle, de fanatisme religieux, de terrorisme et autres déviances sociales entament la confiance des populations en ces structures qui jadis avaient fait preuve d'efficacité dans l'encadrement des jeunes.

3.2.4. Infrastructures socio-éducatives et sportives

Les infrastructures socio-éducatives des jeunes regroupent les Centres de Jeunes et de Loisirs, les Centres de Promotions Sociales, les Centres Amour et Vie, les Centres de Sports. Elles sont en nombres insuffisants et se concentrent dans les zones urbaines. Les infrastructures existantes sont confrontées au (i) manque d'entretien, (ii) l'insuffisance d'activité, (iii) à l'inexistence au plan national d'une loi d'orientation, (iv) le déficit d'appropriation et d'application des textes législatifs et réglementaires par l'administration publique, les encadreurs, les élus locaux et la grande majorité des citoyens.

Il s'agit là des conséquences (i) d'une gestion hasardeuse et opaque de l'espace urbain, (ii) d'une gouvernance perfectible des infrastructures socio-éducatives et, (iii) de l'implantation sans étude préalable et par mimétisme desdites infrastructures qui ne semblent pas répondre aux besoins réels des communautés.

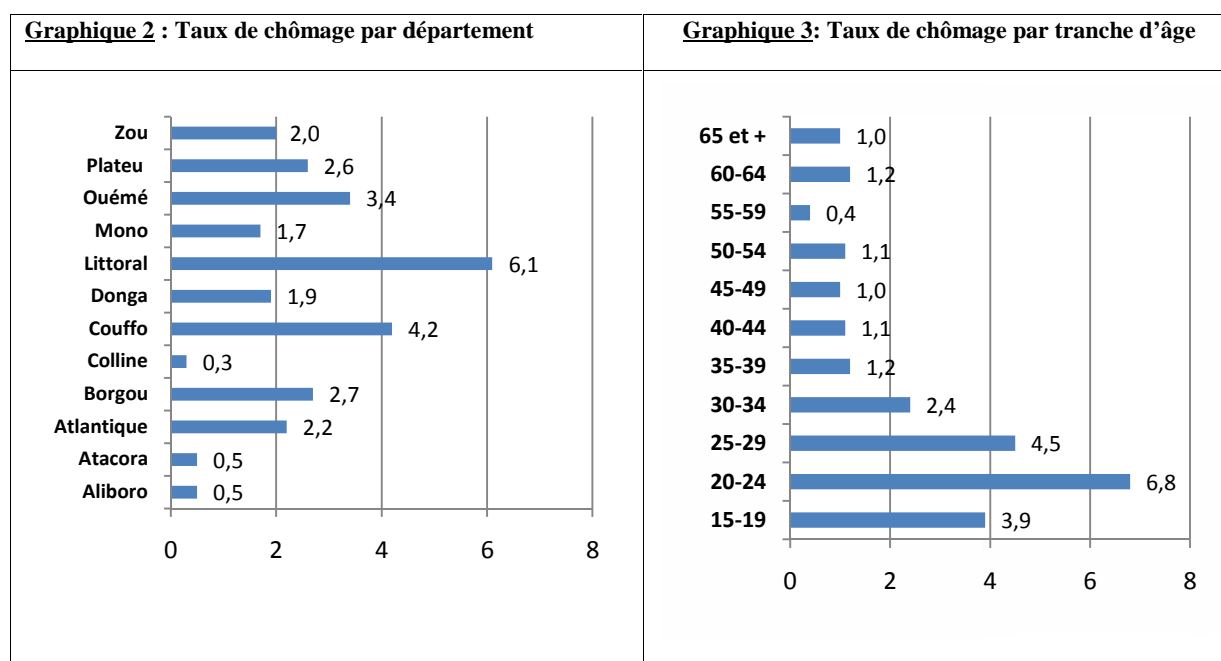
3.3. Chômage, sous-emploi, Employabilité et autonomisation des jeunes

Au Bénin, la question de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes est préoccupante. Les statistiques montrent que les jeunes sont plus frappés par le chômage et le sous-emploi que les autres franges de la population. Beaucoup de réflexions menées sur le sujet attribuent la situation à la faiblesse de l'offre d'emploi par rapport à la demande et à une offre insatisfaite des entreprises. Ainsi, plusieurs centaines de jeunes diplômés se retrouvent encore à la charge de leurs parents et faute d'une occupation s'adonnent aux petits métiers, au bricolage ou à des activités qui n'exigent pratiquement aucune qualification. Les jeunes peinent donc à conquérir leur autonomie, c'est-à-dire, se libérer de l'état de sujétion et acquérir la capacité d'user de la plénitude de leurs droits, s'affranchir de leur dépendance d'ordre social, moral ou intellectuel.

L'insatisfaction d'une partie de l'offre d'emploi amène à poser l'hypothèse de l'employabilité des jeunes demandeurs. L'employabilité désigne l'ensemble des savoirs et savoir-faire préalables qu'une personne doit posséder, à un niveau minimal, pour réaliser son insertion professionnelle. Cette situation appelle des questions sur la faiblesse de l'offre d'emplois, l'employabilité et l'autonomisation des jeunes.

3.3.1. Offre et demande d'emploi

Selon l'INSAE, le taux de chômage a connu une évolution haussière depuis 2007 en passant de 0,7% en 2007 à 2,6% en 2011. Les chômeurs sont aussi bien des individus qui n'ont jamais été à l'école, aux déscolarisés précoces qu'aux diplômés des écoles secondaires et universitaires. En 2010, pour la tranche d'âge des 15-59 ans, le taux de chômage se chiffre à 0,3% seulement pour ceux qui n'ont pas été à l'école, mais est de 0,8% pour les actifs ayant le niveau primaire et à 1,4% pour les actifs ayant le niveau du 1^{er} cycle du secondaire, 3,4% pour les actifs ayant le niveau du 2nd cycle du secondaire, 5,8% pour les actifs ayant le niveau du supérieur. Le taux de chômage (7%) apparaît relativement plus fort pour la génération des 25-34 ans (Graphique 3), suggérant ainsi une insertion relativement plus difficile pour les jeunes sortants de l'enseignement supérieur.



Source : INSAE, 2010

Le taux de sous-emploi au niveau des jeunes reste aussi une préoccupation. En effet, en 2010, le taux de sous-emploi invisible atteint 85% chez les jeunes de 15-24 ans. Le secteur moderne occupe seulement 7,0% de la population active et près de 93,0% des emplois se retrouvent dans le secteur informel (Tableau 1). Le sous-emploi qui affecte ces jeunes a trois faces : (i) travail à temps partiel involontaire (sous-emploi en termes d'heures de travail ou sous-emploi visible), (ii) travail à temps plein pour une rémunération inférieure à un plancher salarial, (sous-emploi en termes de revenus ou sous-emploi invisible) ; et (iii) absence d'adéquation entre le détenteur de l'emploi et son éducation, sa formation et son expérience (sous-emploi en termes de qualification).

Le secteur informel est défini comme l'ensemble des activités économiques qui se réalise en marge de la réglementation juridique, sociale et fiscale et échappant ainsi à toute régulation de l'Etat. Les unités qui évoluent dans ce secteur, travaillent à petite échelle avec un faible niveau d'organisation et une faible division du travail. L'INSAE a dénombré plus de 120 000 jeunes conducteurs de taxi-moto en 2012. En outre, les jeunes qui s'adonnent à la distribution de l'essence dite « kpayo » de la contrebande du Nigeria sont passés de 14 892 en 1992 à 41 946 en 2004.

Tableau 1 : Sous-emploi par genre, lieu de résidence et groupe d'âge (en %)

	Total	Lieu de résidence		Groupe d'âge			
		Rural	Urbain	15-24	25-34	35-54	55-64
Sous-emploi visible (a)	13,1	13,4	12,7	13,0	14,6	12,6	10,7
Hommes	10,8	10,7	11,0	10,2	11,7	10,9	9,5
Femmes	15,1	15,6	14,2	15,7	16,2	14,3	12,5
Sous-emploi invisible (b)	58,1	63,6	47,9	85,2	61,7	48,9	46,3
Hommes	40,8	45,6	31,9	83,4	37,9	30,8	33,2
Femmes	73,6	79,5	62,5	86,9	75,5	68,2	67,3

Source: Enquête Modulaire et Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV) 2009/2010. (a) Disposé à travailler à plein temps, mais ne travaille qu'à temps partiel. (b) Travaille à temps plein, mais reçoit moins que le salaire minimum de 27 500 FCFA de 2009.

La vente de l'essence « kpayo » a pris tellement d'ampleur qu'en 2013, le secteur informel fournissait plus de 80% des besoins en carburant au Bénin. L'activité de vente illicite de l'essence frauduleusement importée du Nigeria, et le taxi-moto constituent aujourd'hui un important refuge pour bon nombre de chômeurs. Cette situation a pour causes : (i) le manque d'esprit entrepreneurial chez les jeunes, (ii) la faible diffusion de l'information relative à la formation et à l'emploi, (iii) le faible développement des entreprises à fort potentiel de création d'emplois, (iv) la mauvaise gouvernance en matière de recrutement, tant dans le secteur public que le secteur privé, (v) l'absence d'un cadre légal et réglementaire propre au secteur informel etc.

3.3.2. L'employabilité des jeunes

Pendant que le taux de chômage et le taux de sous-emploi sont élevés, bon nombre d'emplois offerts par certaines entreprises sont en inadéquation avec les profils disponibles. Cette situation est due au système éducatif béninois qui, pendant longtemps, s'est attelé à un fort développement des formations générales à faible perspectives d'emplois au détriment des formations techniques et professionnelles, la

faible qualité de la formation, le retard des programmes de formation professionnelle par rapport aux avancées technologiques, etc.

La faible employabilité des jeunes est également due au fait que le système éducatif ne propose pas aux apprenants des filières en lien avec la demande des entreprises en ressources humaines. Même les réformes qui ont visé l'introduction dans l'enseignement technique et la formation professionnelle de l'apprentissage de type dual n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Elles n'ont pu échapper au culte de diplôme et n'ont pas été bien préparées. Les entreprises ne sont pas toujours assez outillées pour accueillir les effectifs de plus en plus nombreux proposés par les écoles et centres de formations. Ce système d'apprentissage de type dual reste encore embryonnaire et se détourne progressivement de ses buts initiaux pour tendre vers la validation d'acquis de compétence.

3.3.3. Environnement des affaires

L'environnement des affaires n'est pas favorable aux investissements et à l'éclosion d'entreprises privées. Selon le classement Doing Business en 2013, le Bénin est classé 175^{ème} sur 185 pays malgré des efforts faits au cours de ces dernières années. Il s'agit de la délivrance de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) dans un délai de trois (3) jours au maximum par le Centre de Formalité des Entreprises, de la création au niveau de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) et de Bénin Télécom S.A, d'un guichet spécial pour les entreprises, de la mise en œuvre de la loi contre la corruption etc. D'autres efforts ont été consentis pour renforcer et étendre la capacité de l'économie nationale à créer des emplois; par exemple, un programme de restructuration et de mise à niveau des Entreprises du Bénin répondant aux critères fixés par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été mis en œuvre. Il est à noter que la faiblesse du climat des affaires est due à l'insuffisance des infrastructures de base (routes, énergie, etc.), à la faiblesse des facteurs de production (foncier, maîtrise de l'eau, qualité de la main-d'œuvre, télécommunications, etc.) et à la faible qualité de l'administration à créer un environnement des affaires favorable à l'éclosion de l'initiative privée.

3.3.4. Dispositif d'encadrement et d'orientation des jeunes en matière d'emploi

Plusieurs programmes et projets ont été initiés par l'Etat béninois, avec l'appui technique des partenaires au développement dont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Coopération Allemande, la Coopération Belge, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et la Banque Mondiale. Au nombre de ces programmes mis en œuvre pour renforcer l'emploi des jeunes, on peut citer: (i) le Programme d'Appui à l'Emploi Salarié, (ii) le Programme d'Appui à l'Emploi

Indépendant, (iii) l'Intermédiation (Cœur du métier), (iv) le Partenariat Décentralisé pour l'Emploi, (v) le Programme de Volontariat Bénévole, (vi) le Programme de Volontariat d'Expertise Professionnel etc. En dépit de la volonté affichée, ces différents programmes connaissent, pour la plupart, des difficultés liées (i) à la mauvaise qualité des documents de projet soumis par les jeunes, caractérisée par une sous-évaluation du coût des projets et une absence d'étude approfondie de marché, (ii) la quasi absence d'évaluation d'étapes de l'intervention publique, (iii) la mal gouvernance des acteurs.

Plusieurs dispositifs tels que : (i) Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), (ii) Agence Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (ANPME), (iii) Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes (OBSVJ), etc. ont été mis en place pour la promotion de l'emploi des jeunes. Ces structures sont placées sous la tutelle de différents ministères et souffrent de la dispersion des initiatives et de faible coordination. Il convient de retenir également l'impossibilité de l'administration publique à gérer seule ce flux important de jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi tous les ans, avec pour seul projet de se faire recruter.

La préparation des jeunes à s'auto employer est confrontée à un climat peu favorable à la libre entreprise et des pesanteurs sociologiques. En effet, le mythe du diplôme et du commis au col blanc « akowé » ou fonctionnaire persiste et l'emploi est fortement assimilé par les jeunes et même leurs parents au salariat, les initiatives privées étant considérées comme peu ou non valorisantes.

3.3.5. Dispositifs de financement des activités des jeunes

Le Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ) et le Fonds National de Micro finance (FNM) sont les structures mises en place par l'Etat pour accompagner les jeunes dans le démarrage et le renforcement de leurs initiatives de créations d'entreprises et d'emplois. Ces structures ont pour mission de faciliter l'accès des Jeunes entrepreneurs au crédit à travers les Petites et Moyennes Entreprises (PME). Plusieurs programmes ont été mis en place par ces structures. Il y a : (i) le Programme d'Appui aux Jeunes et aux PME, (ii) le Programme de Diversification Agricole par la Valorisation des Vallées, (iii) le Programme Spécial de Réinsertion Professionnelle des ex-employés des sociétés Défi Emploi Jeunes et SAED-Bénin GIE, (iv) la Promotion de l'auto emploi féminin, (v) la Promotion de l'emploi indépendant. Ces dispositifs ont montré leurs limites car ils manquent de transparence et d'efficacité.

3.3.6. Jeunes et prise de décision

Depuis le début de la période du renouveau démocratique, la participation de la jeunesse béninoise au processus du développement reste loin des attentes. En effet, la proportion des jeunes ayant pu accéder aux sphères décisionnelles au Bénin, demeure encore très faible. Les jeunes ne sont pas nombreux au niveau des institutions de l'Etat. Les organisations de jeunes mises en place n'emportent pas véritablement la confiance des citoyens. Cependant, il convient de rappeler que nous sommes dans un contexte de démocratie pluraliste où chaque frange de la population doit se battre pour être représentée dans les instances nationales de prise de décision. La présence d'organisation de jeunes (OJRB et OFRB) au sein des organes du parti de la révolution populaire du Bénin n'a pas évité à notre pays, les aventures peu enviables qu'il a connues. Les jeunes sont seuls responsables de la situation actuelle et il leur revient de prendre en main leur propre destin pour une participation plus agissante aux prises de décisions.

3.3.7. Protection de l'environnement

Au Bénin, la majorité de la population jeune satisfait leur besoin primaire en puisant de la nature et en y rejetant des déchets. Dans les zones rurales, le problème de l'environnement se pose en termes de dégradation des sols due à la destruction du couvert végétal, la baisse de rendement et l'ensablement des plans d'eau. En zones urbaines, on note la pollution liée notamment à l'insuffisance de la collecte et du traitement des ordures ménagères et industrielles, aux inondations périodiques et au nombre de plus en plus croissant des véhicules à deux roues et à quatre roues qui sont des sources de production de monoxyde de carbone.

Le changement climatique constitue également un problème important à résoudre pour la jeunesse et la postérité. De gros efforts ont été déployés au cours des trente dernières années pour la promotion de la gouvernance environnementale et la protection/réhabilitation des massifs forestiers au niveau national. Les actions d'information, de sensibilisation et de formation, la création de cellules et de police environnementales, ainsi que l'appui des communautés à la gestion des forêts classées ou sacrées ont eu leurs effets bénéfiques à un moment donné. En dépit de ces efforts, les changements de comportements de la jeune génération sont plus lents qu'on le souhaitait. Le chômage élevé, la pauvreté et la précarité le manque de moyens des collectivités ont renvoyé au dernier plan le respect de la nature et des règles de la protection de l'environnement.

3.4. Santé, Vulnérabilité et Protection des jeunes en matière de Santé Sexuelle et reproductive, VIH/Sida et autres fléaux

3.4.1. Santé et Maladies prioritaires (Paludisme, Tuberculose et infections à VIH/SIDA)

L'importance de la jeunesse en tant que force de travail pour l'économie exige que le système national de santé prenne des dispositions particulières pour s'en occuper. Dans ce schéma, quatre affections ont été classées prioritaires pour tenir compte de leur nuisance particulière à la population active.

3.4.1.1. Infections VIH/SIDA

Selon les résultats de l'EDS III et l'EDS-MICS IV, la prévalence de l'infection par le VIH/SIDA au sein de la population béninoise en 2011 est estimée à 1,2% chez les personnes de 15-49 ans. Ce taux est presque le double chez les femmes (1,5%) que chez les hommes (0,8%). La prévalence chez les jeunes adolescents travailleurs est de 0,7% et de 1,2% dans la tranche d'âge de 20-24 ans. La proportion de personnes séropositives, quel que soit le sexe, varie en fonction du milieu de résidence. Elle est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural : 1,6% contre 0,9% en 2011 et 2,2% contre 1,0% en 2006 respectivement en milieu urbain et en milieu rural. Le nombre de personnes ayant reçu les résultats du test du VIH après le test volontaire de dépistage est passé de 74 924 en 2007 à 238 569 en 2011 (Tableau 2). La prise en charge des personnes vivant avec le VIH a connu des évolutions sensibles au cours des cinq dernières années.

Les causes de la propagation de l'infection sont (i) les relations sexuelles à risque, (ii) le multi partenariat, (iii) le niveau insuffisant de connaissance et de prise de conscience des populations, (iv) la perception erronée du risque (v) le pourcentage important de séropositifs qui ignorent leur statut, (vi) les migrations et la prostitution très mobiles, (vii) le faible niveau d'instruction, la faible autonomie économique et la subordination de la femme, réduisant sa capacité de négociation du port de préservatif lors des rapports sexuels, (viii) la vulnérabilité financière et psychologique des adolescent(e)s et jeunes travailleurs(e)s, (ix) la faible accessibilité et la couverture insuffisante de la prise en charge, notamment aux ARV.

L'intensification des campagnes de sensibilisation et l'approche multisectorielle adoptée dans la lutte contre le VIH/Sida semble présenter les résultats satisfaisants. Cependant les efforts doivent se poursuivre dans la sensibilisation et la prise en charge.

En effet, il est noté ces dernières années, un relâchement qui s'est traduit par la diminution entre 2006 et 2013 de 90% à 73% des femmes qui savent à la fois, que

l'utilisation d'un condom à chaque rapport sexuel et la limitation des rapports sexuels à un seul partenaire fidèle non infecté permettent d'éviter de contracter le virus du SIDA. Chez les hommes ce chiffre est passé de 83% à 74% au cours de la même période.

Tableau 2 : Quelques indicateurs de la prise en charge par les ARV et de la PTME⁸

INDICATEURS	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de centres fonctionnels assurant la prise en charge par les ARV	41	57	68	74	79
Nombre de Personnes Vivant avec le VIH/sida pris en charge par les ARV	9 765	12 080	15 401	19 150	22 522
Nombre de personnes dépistées volontairement et ayant reçu les résultats du test	74 924	290 274	399 724	202 972	238 569
Nombre de gestantes séropositives bénéficiant du protocole complet pour réduire la transmission Mère Enfant du VIH	1 391	2 581	3 967	1481	1560
Nombre de cas d'IST traités correctement dans les centres de santé	3 654	11 612	19923	10 942	ND
Prévalence de l'infection à VIH chez les travailleuses du sexe	ND	29%	26,50%	ND	ND
Proportion d'enfants séronégatifs nés de mères séropositives au VIH	ND	86%	86%	ND	ND
Proportion de PV VIH ayant survécu après un an traitement sous ARV	ND	89,80%	ND	93,04%	ND

Source : SGSI/DPP/MS, 2011

3.4.1.2. Paludisme

Malgré les progrès accomplis dans le domaine de la prévention et du traitement, le paludisme demeure toujours au premier rang des affections depuis 2006 et représente, dans les formations sanitaires, 42,8% des motifs de consultation dans la population générale et 48,0% chez les enfants de moins de 5 ans en 2011. Il est la première cause d'hospitalisation de la population jeune, 26,8% en 2011 contre 32,2% en 2010. La prise en charge de la maladie continue d'engendrer pour les jeunes déjà vulnérables, d'importantes dépenses de santé les plongeant davantage dans l'extrême pauvreté puisqu'engendrant un temps d'invalidité important.

3.4.1.3. Tuberculose

Au cours de la décennie passée, il a été noté une variation de l'incidence pour toutes les formes de tuberculose. Ces taux se situent entre 41 et 44 pour 100 000 habitants. La

⁸ Antirétroviral (ARV) ; Prévention de la Transmission Mère-Enfant (PTME)

couverture de la demande de soins ou services contre la Tuberculose s'est améliorée, jusqu'à une totale couverture de l'ensemble du territoire national. Actuellement, le pays est à un (1) cas de tuberculose pour environ 150 000 habitants, contre la norme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui est de un (1) cas de tuberculose pour 100 000 habitants. Les nouveaux cas diagnostiqués sur l'ensemble du pays qui étaient de 3 471 cas en 2006, sont passés à 3 636 en 2010, puis à 3 331 nouveaux cas en 2011. Il s'agit d'une maladie invalidante qui doit être combattue avec plus d'ardeur.

3.4.1.4. Toxicomanie et autres fléaux

Les adolescents et jeunes sont exposés à d'autres fléaux tels que la consommation de tabac, d'alcool, de stupéfiants et de drogues, la mauvaise alimentation, l'obésité en milieu scolaire, les traumatismes/accidents de la route, les pratiques sexuelles à risque, les violences, le trafic, le proxénétisme et d'autres pratiques néfastes à leur santé tels que les mariages forcés et les mutilations génitales féminines etc. (ESDG-Bénin, 2012)⁹.

Selon l'enquête de Surveillance de deuxième Génération des IST/VIH/Sida au Bénin (ESDG-Bénin, 2012), quatre jeunes sur dix (soit environ 40,2%) ne consomment pas l'alcool sous aucune forme. Parmi ceux qui en consomment, la majorité le fait de façon occasionnelle (82,8%). Les autres fréquences de consommation d'alcool se répartissent comme suit: i) 6,1% une fois par semaine, ii) 5,2% deux fois par semaine, iii) 4,5% plusieurs fois par semaine, iv) 1,4% tous les jours. Quant à la cigarette et les drogues toutes catégories confondues, 2,4% de jeunes en font usage.

L'étude sur les Utilisateurs de Drogues Injectables (UDI) a porté sur 120 enquêtés. L'âge médian de la population des UDI enquêtés est de 32 ans et la moitié est mariée. Le nombre médian d'injection de drogues au cours du mois ayant précédé l'enquête est de 5,78. Six UDI sur dix ont utilisé des drogues injectables deux fois par semaine et la durée médiane d'exposition à la drogue est de 4 ans. La prévalence du VIH au sein de la population des UDI enquêtés est estimée à 6,7%. Face à ces problèmes, des initiatives se développent tant du côté des institutions publiques que des Organisations de la Société Civile (OSC) avec l'appui de plusieurs institutions bilatérales et multilatérales. En dépit de ces efforts, les adolescents et jeunes restent vulnérables face aux problèmes de santé sexuelle et de la reproduction, et à la consommation des drogues et stupéfiants.

3.4.2. Accès des jeunes aux services de Santé et de Santé de Reproduction des Adolescents et Jeunes (SRAJ)

Selon l'EDS III, le taux de fréquentation des services de SRAJ est de 48,1% pour l'ensemble de la population jeune âgée de 15 à 40 ans malgré le taux élevé de la

⁹ ESDG : Enquête de Surveillance de Deuxième Génération

couverture sanitaire (89%). Le faible taux de fréquentation s'explique par des contraintes financières, la qualité de l'accueil et des soins ainsi que la médicalisation de la planification familiale. Les raisons économiques constituent les principaux freins à l'accès aux soins. D'autres problèmes sont liés à la distance entre le domicile et le centre de santé, au moyen de transport, au temps d'attente, au peu de disponibilité du personnel soignant, à la moindre efficacité des soins.

3.4.3. Santé de reproduction des adolescents et des jeunes

Au Bénin, la fécondité débute précocement, dès l'âge de 15-19 ans ; ce qui influence la fécondité qui demeure élevée (5,4 enfants en moyenne pour le Bénin et (6,4) en milieu rural). La moitié des femmes contracte une union avant l'âge de 18 ans et fait le premier enfant avant l'âge de 19,9 ans. A l'âge de 24 ans, 50% des hommes sont en union. En atteignant 17,8 ans la moitié des femmes a déjà eu des rapports sexuels. Ceci est dû, essentiellement, à la faible prévalence contraceptive chez les adolescents (8,2%), au manque de communication entre parents et enfants en matière d'éducation sexuelle, à la pauvreté et/ou la démission des parents, les facteurs socioculturels (les enfants bénéficient de la solidarité de la grande famille) et la recherche du gain facile, etc. La fécondité précoce constitue une entrave grave à l'encadrement des jeunes car un jeune enfant ne peut efficacement éduquer un autre.

3.5. Cadre juridique et institutionnel

3.5.1. Cadre juridique

L'importance accordée à la jeunesse dans la société béninoise peut être approchée à travers les textes législatifs suivants :

- la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, a érigé en un domaine de compétence le secteur de la jeunesse. En effet en son article 9, elle stipule que : « tout être humain a droit au développement et au plein épanouissement de sa personne dans ses dimensions matérielle, temporelle, intellectuelle et spirituelle, pourvu qu'il ne viole pas les droits d'autrui ni n'enfreigne l'ordre constitutionnel et les bonnes mœurs » ;
- la loi n°91-007 du 25 février 1991 portant Charte de la Jeunesse en République du Bénin, qui trace les grandes lignes organisant le secteur de la jeunesse. Conformément aux dispositions de la charte nationale de la jeunesse, il lui est réservé une place de choix dans le processus du développement national notamment en lui assurant un encadrement et une assistance permanente.

Ces lois ont érigé le cadre d'organisation et de développement de la jeunesse. Des textes réglementaires ont été pris pour mettre en application les dispositions de ces lois. Il s'agit de :

- décret n°99-542 du 22 novembre 1999 portant Charte des loisirs en République du Bénin ;
- décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère en charge de la Jeunesse et ceux des autres ministères membres du Conseil National de la Jeunesse ;
- décret n°1995-418 du 20 décembre attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Jeunesse ;
- décret n°2010-667 du 31 décembre 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes (OBSVJ) ;
- décret n°2010-666 du 31 décembre 2010 portant institution du Corps National des Jeunes Volontaires pour le Développement (CNJVD) en République du Bénin ;
- décret n°2003-514 du Décembre 2003 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport ;
- arrêté n°2009-001 du 05 juin 2009 portant conditions d'appuis techniques et d'attribution de subventions aux associations, mouvements, et institution de Jeunesse et de Loisirs, etc.

En dépit de ces textes, de nombreuses insuffisances persistent à savoir : (i) la faible prise en compte des actions des jeunes à la base, (ii) la faible participation des mouvements et associations de jeunes à l'échiquier national.

3.5.2. Environnement institutionnel et organisationnel

En dehors des institutions publiques qui jouent chacune son rôle dans son champ de compétence, les institutions privées et les partenaires techniques et financiers sont aussi présents dans la promotion de la jeunesse.

3.5.2.1. Institutions publiques

L'Etat a rendu visible la Jeunesse, à travers la création depuis les indépendances jusqu'à nos jours d'un ministère en charge de la Jeunesse avec une relative stabilité institutionnelle.

3.5.2.1.1. Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

Aux termes du décret n°2012-421 du 06 novembre 2012, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (MJSL) est chargé (i) d'assurer l'éducation civique des jeunes, (ii) de promouvoir les jeunes par le renforcement de leurs capacités et la facilitation de leur accès à l'information, (iii) d'œuvrer pour l'éducation et la

formation non formelles des jeunes, (iv) de contribuer à la coordination des actions interministérielles concernant la jeunesse, (v) de contribuer au programme national de lutte contre l'illettrisme en soutenant les actions d'incitation à la lecture et à l'écriture, (vi) de soutenir la participation des jeunes aux activités de développement national, (vii) de dynamiser les organes structurels de la jeunesse pour une meilleure coordination des programmes intersectoriels et communautaires répondant aux besoins de la jeunesse, (viii) de mettre en place les infrastructures socio-éducatives et de veiller à leur bonne gestion sur l'étendue du territoire national, (ix) de réglementer, contrôler et suivre les activités socio-éducatives de la jeunesse sur le plan national en relation avec les organisations et associations de jeunesse, (x) de développer et d'encourager les échanges entre les jeunes au plan national et international.

Il exerce sa mission sur le volet « jeunesse » par l'intermédiaire des directions techniques et des organismes sous tutelles. Il s'agit de :

Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative (DJVA), chargée de contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation de la Politique Nationale avec les structures compétences.

Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes (OBSVJ), est chargée de contribuer à l'atteinte des objectifs prescrits par la loi N° 91-007 du 25 février 1991, portant Charte de la Jeunesse en République du Bénin par la conception, le pilotage, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et projets de promotion des services nationaux de volontariat des jeunes.

Les directions des sports et des loisirs prennent également une part active dans l'encadrement socio-éducatif de la jeunesse.

Tous les domaines d'intervention en faveur de la jeunesse n'ont pas été confiés au Ministère en charge de la jeunesse. Les domaines importants tels que l'emploi, la reconversion (formation) et l'insertion professionnelle sont éparpillés dans d'autres ministères. Cette situation est à l'origine de la faible synergie des multiples interventions en faveur des jeunes.

3.5.2.1.2. Autres Ministères opérant dans le secteur de la Jeunesse

3.5.2.1.2.1. Ministère de la Micro-finance, de l'Emploi des jeunes et des Femmes (MMEJF)

Ce Ministère œuvre à travers les structures à la promotion de l'emploi des jeunes. Conformément au décret n°2009-178 du 05 mai 2009, le Ministère de la Micro-finance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes a pour mission de proposer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines de la micro-finance et de l'emploi des jeunes et des femmes. Le Ministère exerce sa mission sur le volet « emploi » par l'entremise des structures ci-après:

- La Direction de la Promotion de l'Emploi (**DPE**) est chargée d'élaborer, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la Politique Nationale pour l'Emploi. A ce titre, elle veille à la création des conditions favorables et durables pour la réalisation du plein emploi par l'amélioration du système d'information sur le marché de l'emploi et le développement de programmes de réduction du chômage et du sous-emploi.
- L'Agence Nationale Pour l'Emploi (**ANPE**) a été créée par décret n°2003-224 du 07 juillet 2003. Elle développe les activités des jeunes dans les domaines d'appui à : (i) l'intermédiation sur le marché du travail, (ii) la pré-insertion à l'emploi, (iii) l'emploi salarié, (iv) l'emploi indépendant, (v) le renforcement des capacités des chercheurs d'emploi.
- Le Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (**FNPEEJ**) a été créé par le décret n°2007-652 du 31 décembre 2007 et a pour principale mission de faciliter l'accès des Petites et Moyennes Entreprises et des jeunes aux moyens et outils de production par le biais du crédit. C'est un outil d'appui au financement des initiatives entrepreneuriales des jeunes.

3.5.2.1.2.2. Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ)

Aux termes du décret n°2012-431 du 06 novembre 2012, le Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes, suivant le volet « Reconversion et Insertion des Jeunes », est chargé de : (i) déterminer les objectifs d'éducation, de formation, de reconversion et d'insertion des jeunes en concertation avec les partenaires institutionnels, (ii) planifier l'offre éducative et de formation dans le sous-secteur en arrimage avec les orientations nationales de développement et les besoins de l'économie nationale, (iii) concevoir, élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les programmes d'enseignement, de formation et de reconversion en fonction des besoins de l'économie, (iv) concevoir, élaborer, mettre en œuvre, suivre les politiques et stratégies nationales de développement de la culture entrepreneuriale et de l'insertion des jeunes, (v) développer les moyens, les ressources et les relations nécessaires à l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement dans le cadre de la reconversion et de l'insertion des jeunes, (vi) développer l'éducation physique et sportive, les activités culturelles, civiques et de protection de l'environnement dans les établissements d'enseignement secondaire et de formation technique et professionnelle. Il met en œuvre sa mission à travers les structures suivantes :

- La Direction de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (**DRIJ**) : elle a pour mission d'élaborer et de suivre la politique de l'Etat en matière de reconversion et d'insertion des jeunes.
- La Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelle (**DFQP**) : elle est chargée d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de l'apprentissage, de la formation et de la qualification professionnelle.

3.5.2.1.3. Collectivités locales

Les prérogatives conférées par la loi sur la décentralisation aux Collectivités locales, constituent un atout important, notamment en ce qui concerne le développement local au cœur duquel se trouve la jeunesse. Dans ce domaine, “la commune a à sa charge l'équipement et la réparation des centres publics de santé, de promotion sociale, des infrastructures publiques culturelles, de Jeunesse, de sport et de loisirs au niveau de l'arrondissement, du village ou du quartier de ville”. Force est de constater que les Plans de Développement Communaux (PDC) n'intègrent pas clairement les questions de jeunesse. Les conseillers communaux expliquent la situation par leurs capacités limitées de financement.

3.5.2.2. Institutions privées et partenaires techniques et financiers

3.5.2.2.1. Institutions privées

Le secteur privé joue un rôle important dans le dispositif institutionnel à travers le Conseil National du Patronat, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, la Chambre Nationale d'Agriculture et des ONG.

3.5.2.2.2. Partenaires Techniques et Financiers

Les Partenaires Techniques et Financiers apportent les appuis financiers et techniques pour la promotion de la jeunesse béninoise à travers les projets et programmes des ministères. Exemple : le projet “Communication pour changement de comportement” au profit des jeunes et adolescents financé par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA).

Au total, l'organisation de la jeunesse, notamment les associations et mouvements de jeunesse n'opérant pas dans un domaine précis, il est difficile de les encadrer durablement et efficacement. La mise en place récente du Conseil National de la Jeunesse (CNJ) et la dynamisation de l'OCJ ne présage pas d'une efficacité de l'intervention au bénéfice des jeunes car, les pesanteurs lourdes sont encore présentes. En dépit de tous les efforts consentis par les gouvernements successifs, beaucoup de

faiblesses persistent au niveau de l'organisation et du dispositif mis en place. Il s'agit de :

- une organisation approximative que dévoilent les divers textes portant AOF des ministères à travers la confusion, l'imprécision et la mauvaise délimitation dans la répartition des attributions ;
- la vétusté ou l'absence de certains textes législatifs et réglementaires ;
- la mauvaise gouvernance des organes et associations de gestion du système Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs ;
- l'inexistence d'un mécanisme efficace de coordination et de suivi-évaluation du système Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs ;
- la crise d'identité des jeunes par rapport aux dispositifs institutionnels ;
- et la non fonctionnalité et les orientations politiciennes imprimées aux organes de coordination et de pilotage des activités de jeunesse.

3.6. Synthèse des constats du diagnostic

En conclusion, il ressort du diagnostic établi des éléments caractéristiques qui peuvent se regrouper en forces, faiblesses, opportunités et menaces dans la matrice de diagnostic stratégique (Tableau 3).

Tableau 3 : matrice de diagnostic stratégique

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Encadrement socio-éducatif	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'infrastructures d'encadrement socio-éducatif : *infrastructures et équipements socio-éducatifs et de formations professionnelles notamment les CJL, les centres de formation sportive et l'INJEPS/UAC ; * écoles/ centres de métiers ; *centres des jeunes et des loisirs. - Existence des structures de financement des activités de la jeunesse : l'Etat, les ONG et le secteur privé. - Existence des associations nationales de jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'infrastructures et équipements socio-éducatifs - Mauvaise gestion des infrastructures et équipements socio-éducatifs et de formation professionnelle existants - Mauvaise gouvernance et mauvaise organisation des activités socio-éducatives - Insuffisance de contrôle de l'utilisation des TICs - Faible qualité des encadreurs d'activités socio-éducatives - Faible complémentarité entre les sous-systèmes d'éducation (éducation formelle et non formelle) - Absence de formation civique dans les centres d'apprentissage non formel - Absence de structures sportives adaptées à l'encadrement socio-éducatif des jeunes notamment des handicapés et des jeunes incarcérés - Insuffisance de structures décentralisées d'écoute-conseil des jeunes - Absence de formation civique dans l'éducation formelle - Tendance à la disparition des jeux et loisirs traditionnels et à la consommation exclusive des jeux et loisirs importés - Insuffisance des ressources financières et humaines 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des centres socio-éducatifs des PTF au Bénin (centres culturels...) - Existence des associations internationales de la jeunesse - Existence de la CONFEJES - Disponibilité des PTF 	<ul style="list-style-type: none"> - Non respect des conventions et engagements régionaux et internationaux - Développement de la cybercriminalité - Appui des PTF aux structures d'encadrement socioéducatif non agréées par l'Etat - Développement de l'esprit de dépendance vis-à-vis de l'extérieur - Invasion du Bénin par des produits culturels parfois avilissants
Employabilité et autonomisation des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de plusieurs dispositifs pour la promotion de l'emploi (FNDAJSL¹⁰, OBSVJ, ANPE, FNPEEJ, ANFPRIJ, ANPME, CNJVD, GUFÉ, Conseil Présidentiel de l'Investissement ; etc.) - Existence d'un référentiel sur les secteurs porteurs au Bénin - Existence de centre d'incubation et 	<ul style="list-style-type: none"> - Inadéquation de la formation aux besoins du marché de l'emploi - Faible capacité des entreprises à absorber les jeunes diplômés - Faible synergie entre les structures qui s'occupent de la promotion de l'emploi des jeunes - Accroissement des entreprises individuelles et informelles - Réduction de l'espérance de vie des entreprises - Faible dispositif d'information sur les offres et 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du PSRSA - Disponibilité des PTF 	<ul style="list-style-type: none"> - Problèmes sur le foncier au Bénin - Pesanteurs culturelles

¹⁰ Fonds National pour le Développement des Activités de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> - de pépinières - Existence de plusieurs programmes de promotion de l'emploi des jeunes et de l'entrepreneuriat agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - opportunités d'emploi 		
Santé, vulnérabilité et protection des jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive, le VIH/SIDA et autres fléaux	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de documents de politique définissant clairement les orientations nationales en matière de Santé en général et de SRAJ en particulier - Existence d'un cadre législatif et juridique favorable à la SR en général et de la SRAJ en particulier - Existence de réseaux d'association et d'ONG engagés dans la promotion de la SRAJ (ABPF, RéBAJ P&D, RABEJ/SD...) - Existence de structures opérationnelles en matière de lutte contre le VIH/sida (les UFLS, CDLS et les CCLS) - Existence des « Centres Jeunes Amour et Vie + » dans plusieurs communes - Existence d'un comité national de lutte contre la drogue et ses dérivés 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible appropriation des textes sur la SR et sur le VIH aussi bien par les prestataires que par les populations en général - Faible intégration de la SRAJ dans les programmes de lutte contre le VIH/sida et insuffisante intégration du VIH/sida dans les programmes de promotion de la SRAJ/VIH/sida; - Difficultés d'organisation des sessions et du suivi des activités en matière de SRAJ - Faible implication des adolescents et jeunes dans les programmes mises en place en leur faveur - Faible niveau de compétence des prestataires dans le domaine de la communication avec les adolescents et jeunes en SR et dans le domaine des droits et devoirs humains - Faible engagement des jeunes à la promotion de la SRAJ - Rupture fréquente des ARV - Faible coordination des interventions des structures en charge de la SSR 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la question de la santé de la reproduction des adolescents et jeunes par le plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement au Bénin (UNDAF 2009-2013) - Disponibilité de certaines institutions de la coopération bilatérale pour accompagner la SSR et la lutte contre le VIH chez les jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pesanteurs socioculturelles à la SR en général et la SRAJ en particulier - Prépondérance excessive du financement extérieur dans la SRAJ - Dépendance excessive du financement extérieur
Cadre juridique et institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un arsenal législatif et réglementaire à savoir : <ul style="list-style-type: none"> *la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ; *la loi n°91-007 du 25 février 1991 portant Charte de la Jeunesse en République du Bénin ; *les lois et règlements portant chartes de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs ; *le décret n° 95-418 du 20 décembre 1995 portant attributions, organisation et fonctionnement du 	<ul style="list-style-type: none"> - Vétusté de certains textes législatifs et réglementaires notamment la Charte Béninoise de la jeunesse - Faible appropriation par les acteurs des textes législatifs et réglementaires existants ; - Faible application des textes par l'administration publique ; - Mauvaise gouvernance des structures en charge de la gestion du système Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs ; - Inexistence d'un mécanisme efficace de coordination et de suivi-évaluation du système Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs ; - Non fonctionnalité du Conseil National de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte international incitatif - Existence de la charte africaine de la jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> - Directives de la coopération internationale inadaptées à la sociologie nationale

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<p>Conseil National de la Jeunesse *le décret n° 2010 - 666 du 31 décembre 2010 portant institution du Corps National des Jeunes Volontaires pour le Développement en République du Bénin.</p>	<p>Jeunesse ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crise d'identité des jeunes par rapport aux dispositifs institutionnels ; - Faible autofinancement des associations, mouvements et institutions de jeunes et des autres Organisations de la Société Civile (OSC) ; 		

3.7. Défis majeurs à relever

De l'analyse diagnostique, il apparait trois défis majeurs :

- construire une jeunesse engagée dans sa propre réussite d'un futur radieux c'est-à-dire une jeunesse prête, à l'école, au travail, dans une action communautaire à œuvrer avec l'Etat et les collectivités à donner à chacun les possibilités de s'offrir un chemin de réussite sociale selon ses rêves et ses saines ambitions ;
- équiper les jeunes au plan moral, intellectuel, technique, juridique, organisationnel et matériel pour en faire les moteurs de la croissance, du mieux-être et de la justice sociale. Ceci suppose que la jeunesse est portée vers la compétence, l'initiative créatrice et les valeurs endogènes de travail, de solidarité et de responsabilité devant la communauté ;
- assurer une meilleure synergie et coordination des interventions publiques en direction de la jeunesse empreintes d'éthique et de transparence.

Ces défis exigent des stratégies claires pour inculquer à la jeunesse béninoise, l'amour de la patrie et des valeurs éthiques, le sens de la fraternité et de l'équité. Cela suppose, une réforme bien pensée et en profondeur du système éducatif y compris l'encadrement des jeunes.

Ils appellent à l'ouverture de plusieurs chantiers pour :

- une éducation qui promeut le patriotisme et les valeurs éthiques ;
- une formation professionnelle de qualité, qui débouche sur une saine vie active ;
- des services de santé qui garantissent la protection contre les affections prioritaires, les IST et le VIH-SIDA et qui promeuvent la SRAJ.

A cet effet, l'école, les centres et ateliers de formation professionnelle, les médias, les familles et clans devront être mis à contribution. La formation et la capacitation¹¹ des jeunes aux plans physique et intellectuel face aux problèmes du chômage, leur préparation aux pièges de la rue et aux fléaux sociaux, l'assainissement de leur cadre de loisirs sont des voies indispensables pour lever les défis sus-indiqués.

¹¹ Fait qu'un individu se prenne en charge tout seul d'un point de vue économique, social et professionnel.

Il est indéniable qu'ils ne pourront être levés sans une gouvernance exemplaire pour la coordination des interventions publiques et l'utilisation des ressources intérieures et extérieures à mobiliser pour une entreprise aussi lourde qu'exaltante.

IV. FONDEMENTS, PRINCIPES, VISION, OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES DE LA PNJ

4.1. Fondements

Au-delà de la volonté affichée au sommet de l'Etat depuis l'indépendance, la PNJ se veut le condensé des aspirations et de l'engagement du peuple béninois pour l'épanouissement et le bien-être de la jeunesse. Elle est bâtie sur des repères et des principes reconnus au plan international, régional et national.

Au plan international

En 1985 l'Organisation des Nations Unies (ONU) a institué la Journée Internationale de la Jeunesse et demandé aux Etats de prendre en compte dans leurs programmes, la question de la promotion de la jeunesse. Par sa résolution A/50/728/ONU en 1995, elle a adopté le programme d'actions mondial de la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Ce plan constitue un cadre théorique de conduite de l'action nationale et du soutien international en faveur des jeunes. Dix domaines prioritaires ont été retenus : l'éducation, l'emploi, la faim et la pauvreté, la santé, l'environnement, l'abus des drogues, la délinquance juvénile, les loisirs, les petites filles et les jeunes femmes, la participation pleine et effective des jeunes à la vie de la société et à la prise des décisions.

A la première conférence mondiale des ministres de la jeunesse organisée à Lisbonne du 08 au 12 août 1998 il a été recommandé que le 12 août soit déclaré Journée Internationale de la Jeunesse (JIJ). Cette recommandation a été ensuite entérinée lors de la 54^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies par la résolution A/RES/54/120 du 17 décembre 1997 intitulé politique et programme mobilisant les jeunes.

En 2000, l'ONU a adopté les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui font une part belle à l'éducation, la santé et l'emploi des jeunes. Les OMD prennent fin en 2015 pour laisser place à l'agenda post 2015.

Le programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD en 1994), les différentes évaluations dudit programme, les différents engagements et déclarations axés sur l'Afrique pour l'Agenda de Développement Durable post 2015 et l'Initiative Mondiale pour l'Education du Secrétaire Général des Nations Unies Ben Ki Moon ont clairement indiqué qu'une éducation de bonne qualité incluant une éducation à la santé reproductive était

fondamentale pour améliorer les résultats sanitaires, progresser vers l'égalité des sexes, les opportunités économiques et le développement durable en Afrique.

Au plan régional

L'Union Africaine, face à la problématique de la jeunesse a adopté, en présence des chefs d'états et de gouvernement des pays membres, la Charte Africaine de la jeunesse, le 02 juillet 2006 à Banjul (République de Gambie).

Le Plan d'Action de la Décennie Africaine de la Jeunesse 2009-2018 a mis l'accent sur la nécessité d'impliquer la jeunesse dans le processus de développement du continent. Ce plan accorde une importance particulière au développement et à l'autonomisation de la jeunesse. Quant à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), elle a adopté en 2006 sa Politique de jeunesse avec comme objectif principal de mobiliser les jeunes et de les impliquer dans le processus régional d'intégration et de développement de l'espace CEDEAO.

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine met l'accent sur le développement, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des jeunes axés sur la personne, et place les peuples africains au centre de tous les efforts déployés par le continent, afin d'assurer leur participation à la transformation du continent, et édifier des sociétés humaines et inclusives.

Au niveau national

La Constitution du 11 décembre 1990 stipule, dans son article huit (08), que « La personne humaine est sacrée et inviolable. L'Etat a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger. Il lui garantit un plein épanouissement. A cet effet, il assure à ses citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi. ». Elle poursuit respectivement en son article 13 : « l'Etat pourvoit à l'éducation de la jeunesse par des politiques publiques. L'enseignement primaire est obligatoire. L'Etat assure progressivement la gratuité de l'enseignement public ».

A travers les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLTPS) dans « Bénin 2025 », l'Etat béninois réserve une place importante à la jeunesse ; il opte pour la promotion des valeurs familiales, la promotion de la solidarité communautaire, la régulation de la vie religieuse etc. De même, les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) et leurs outils opérationnels comme la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015) offrent des possibilités pour le développement de la jeunesse.

En effet, plusieurs axes stratégiques des OSD prennent en compte les problèmes de la jeunesse. Il s'agit de : (i) maîtrise de la prévalence du VIH/SIDA, du paludisme et des maladies endémiques, (ii) amélioration des performances du système éducatif, (iii) renforcement et diversification de l'enseignement technique et de la formation

professionnelle, (iv) amélioration du système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (v) renforcement des capacités des institutions publiques et privées assurant la protection et la sauvegarde de l'enfance (vi) renforcement des actions de protection des enfants et adolescents et de répression des auteurs et complices des actes de maltraitance et de trafic contre les enfants et les adolescents (vii) promotion de l'accès des enfants, filles et garçons, aux services sociaux essentiels.

4.2. Principes

La Politique Nationale de la Jeunesse est un outil important d'orientation, un document qui consacre les choix stratégiques pour l'opérationnalisation de la vision nationale de développement. C'est pourquoi elle a été assise sur les principes et valeurs ci-après :

- i. le respect des droits humains et l'équité genre. Une attention particulière sera accordée à la promotion de l'équité et l'égalité de genre afin d'éliminer les discriminations et violences faites aux femmes, aux couches vulnérables et personnes à besoins spécifiques ;
- ii. le respect de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide notamment la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et l'alignement : La mise en œuvre de la PNJ nécessite d'importantes ressources. Dans le souci d'une plus grande qualité de la dépense, les principes de la GAR à savoir, la planification la transparence, la responsabilité, le suivi & évaluation et la reddition de compte... seront systématiquement appliqués par tous les acteurs. Il en est de même de l'alignement des programmes des PTF sur les choix stratégiques de la PNJ. Les PTF seront invités à mettre en harmonie leurs programmes avec les stratégies nationales. Aussi, les programmes et projets proposés par le gouvernement aux PTF en faveur de la jeunesse devront-ils rigoureusement être évalués, avant leur exécution, de façon à veiller à ce qu'ils restent cohérents avec les objectifs définis ;
- iii. l'approche familiale et communautaire. La famille est le premier espace d'encadrement et de préparation à la vie. C'est le lieu privilégié de protection et d'épanouissement du jeune enfant. A cet égard, la famille et les structures communautaires doivent jouer un rôle clef dans la protection et l'éducation des jeunes et prendre conscience de cette responsabilité ;
- iv. la coordination et la concertation : le développement du secteur de la jeunesse exige la cohésion et la pleine adhésion de tous les acteurs et surtout la concertation intra et intersectoriel pour une meilleure synergie dans l'action en faveur des jeunes. Cette collaboration se fera sur une base formelle, régulière et continue afin de mobiliser les acteurs autour d'objectifs communs ;

- v. la liberté d'association et d'expression et le respect des droits constitutionnels : l'Etat et les collectivités publiques garantissent l'éducation et la liberté d'association et d'expression des jeunes et créent les conditions favorables au respect des droits constitutionnels ;
- vi. le développement durable : les actions programmées dans la PNJ doivent permettre de résoudre les problèmes des jeunes à court, moyen et long termes, sans compromettre les chances de promotion des générations futures.

4.3. Vision

La question de la jeunesse est en bonne place dans l'étude prospective Bénin 2025 qui envisage un projet de société où les jeunes jouissent d'un plein épanouissement et constituent des acteurs incontournables de développement. Aussi, la PNJ se donne-t-elle comme vision: « **le jeune béninois à l'horizon 2025, est un citoyen patriote, compétent, intègre, créatif, producteur de richesse et répondant aux besoins de développement de son pays** ».

4.4. Objectifs

L'objectif global de la Politique Nationale de la Jeunesse est de : « **bâtir un environnement favorable au bien-être des jeunes et qui fait d'eux les principaux acteurs du développement national** ».

De façon spécifique, la Politique Nationale de la Jeunesse vise à :

1. renforcer l'encadrement socio-éducatif de la jeunesse ;
2. développer l'initiative créatrice, la productivité et l'emploi décent des jeunes ;
3. promouvoir la santé reproductive et sexuelle des jeunes et la lutte contre les autres fléaux ;
4. renforcer la participation des jeunes dans le processus de développement national.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre des axes stratégiques ci-après :

4.5. Axes stratégiques

Objectif spécifique 1 : renforcer l'encadrement socio-éducatif de la jeunesse

4.5.1. Axes stratégique 1.1 : amélioration de l'encadrement socio-éducatif des jeunes

Au rang des contraintes à supprimer pour l'amélioration de l'encadrement socio-éducatif des jeunes au Bénin, figurent (i) l'insuffisance des infrastructures socio-éducatives et sportives (ii) la faible prise en compte dans l'enseignement de

l'éducation civique, des valeurs citoyennes. Ainsi, la mise en œuvre des actions ci-après permettra de corriger cette situation. Il s'agit de :

- développement de la culture du travail bien fait et du mérite ;
- renforcement de l'esprit de la citoyenneté et du patriotisme chez les jeunes ;
- promotion du volontariat des jeunes ;
- promotion des valeurs traditionnelles positives au sein des familles ;
- promotion des droits et devoirs des jeunes de la famille ;
- disponibilité et accessibilité des infrastructures et services socio-éducatifs de jeunesse
- promotion d'un code d'éthique sur l'exploitation des TIC ;
- renforcement de la complémentarité entre l'éducation formelle et non formelle ;
- instauration de la culture de l'excellence dans le système éducatif non formel ;
- développement de programmes télédiffusés, radiodiffusés sur les valeurs endogènes et citoyennes ;
- promotion par l'exemple, des valeurs endogènes, d'intégrité, de transparence, de solidarité, de justice, de patriotisme et de dignité dans les institutions et structures d'Etat.

4.5.2. Axe stratégique 1.2 : renforcement du cadre juridique, institutionnel et réglementaire de gestion de la jeunesse

L'analyse situationnelle du cadre juridique, institutionnel a permis de déceler les difficultés au nombre desquelles on peut citer (i) la mal gouvernance des organes et associations de gestion du système Culture, Jeunesse, Sports et Loisirs, (ii) la non fonctionnalité du Conseil National de la Jeunesse. Ainsi, la réalisation de cet axe passe par la mise en œuvre des actions ci-après :

- actualisation, vulgarisation et application effective des textes réglementant le secteur de la jeunesse ;
- développement d'une synergie d'intervention entre les structures d'aide et d'appui aux initiatives et à l'insertion des jeunes ;
- renforcement du cadre institutionnel pour la participation des jeunes à la culture de la paix et du dialogue ;
- renforcement du suivi des mouvements et organisations de jeunesse.

Objectif spécifique 2 : développer l'initiative créatrice, la productivité et l'emploi décent des jeunes

4.5.3. Axe stratégique 2.1 : renforcement de l'employabilité des jeunes

L'évaluation de l'employabilité prend en considération les préalables généraux à l'insertion professionnelle, à l'exercice d'un emploi, à la recherche d'un emploi et à l'adaptation au travail. Pour agir sur l'employabilité des jeunes demandeurs d'emploi, le Bénin doit favoriser l'identification des jeunes défavorisés du point de vue des chances d'accès à l'emploi salarié et leur administrer le complément de formation adéquat. Les actions qui permettent la mise en œuvre de cette promotion de l'employabilité des jeunes sont les suivantes :

- promotion et vulgarisation de l'information sur l'emploi ;
- développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes ;
- valorisation et professionnalisation du travail en général et des petits métiers en particulier ;
- prévention et insertion socioprofessionnelle des jeunes en conflit avec la loi ;
- promotion des jeunes dans la gestion des affaires publiques ;
- promotion de l'apprentissage de type dual et renforcement des centres de formation technique et professionnelle en vue de l'amélioration de la pratique des artisans ;
- promotion de l'équité genre des droits humains particulièrement ceux des jeunes personnes vulnérables et à besoins spécifiques

4.5.4. Axe stratégique 2.2 : promotion de l'auto-emploi comme choix de carrière des jeunes

Les stratégies d'appui à l'autonomisation visent à permettre aux jeunes de s'affranchir de leur situation de haute vulnérabilité. Dans ce cadre, les interventions s'appuieront sur les actions suivantes :

- valorisation des initiatives de jeunes entrepreneurs ;
- intensification de la recherche-développement ;
- valorisation de la consommation locale ;
- renforcement des dispositifs de financement des activités des jeunes ;
- promotion des pépinières d'entreprises ;
- promotion des activités génératrices de revenus ;
- amélioration de l'accès des jeunes aux facteurs de production ;
- développement des mesures incitatives en faveur des jeunes producteurs agricoles ;
- promotion de l'agro-business ;

- renforcement du système de contrôle et suivi-évaluation des dispositifs d'orientation et de financement des activités des jeunes.

4.5.5. Axe stratégique 2.3 : renforcement de la capacité des jeunes béninois sur les questions de l'environnement

Les changements climatiques qui surviennent font apparaître de nouveaux risques qui appellent à la conscientisation des jeunes. A cet effet, le renforcement des capacités des jeunes béninois à la gestion de l'environnement et du changement climatique passera par la mise en œuvre des actions suivantes :

- implication des jeunes à la mise en œuvre des programmes de protection et d'amélioration de l'environnement naturel et du cadre de vie ;
- promotion des techniques de production, de transformation et de conservation respectueuses de l'environnement.

Objectif spécifique 3 : promouvoir la santé reproductive et sexuelle des jeunes et la lutte contre les autres fléaux.

4.5.6. Axe stratégique 3.1 : promotion de l'éducation de la santé sexuelle et de reproduction chez les jeunes

Le diagnostic a mis en évidence les faiblesses liées à l'éducation de la santé sexuelle et de la reproduction chez les jeunes : (i) les relations sexuelles à risque, (ii) le multi partenariat. A cet égard, la réalisation de cet axe passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- promotion des méthodes de prévention du VIH/SIDA, du paludisme et des maladies endémiques ;
- amélioration de l'accès des jeunes aux services de SRAJ ;
- promotion de l'offre des services de planification familiale aux jeunes ;
- renforcement des textes sur les droits des jeunes, et des jeunes vulnérables et à besoins spécifiques en matière de santé ;
- valorisation de la communication sexuelle et de reproduction au sein des familles ;
- promotion de l'éducation nutritionnelle, de l'hygiène et de l'assainissement chez auprès des jeunes.

4.5.7. Axe stratégique 3.2 : renforcement de la protection des jeunes contre les risques sociaux

Malgré les interventions de différents acteurs en faveur des jeunes, ces derniers sont toujours exposés à l'usage des drogues, des stupéfiants et des produits prohibés (tabac, alcool, chanvres indiens, hallucinogènes, etc.) et développent des

comportements déviants ou antisociaux. Face à cette situation, il importe d'assurer la protection des jeunes par la mise en œuvre des actions ci-après :

- renforcement de la lutte contre le commerce et l'usage de la drogue et les produits psychotropes ;
- promotion de la lutte contre les violences faites aux personnes vulnérables (adolescents, jeunes filles, femmes et aux jeunes à besoins spécifiques) ;
- promotion des valeurs familiales dans la protection des jeunes contre les pratiques et les comportements déviants;
- implication et responsabilisation des associations de jeunesse dans la lutte et la prévention contre l'usage des drogues et stupéfiants.

Objectif spécifique 4 : renforcer la participation des jeunes dans le processus de développement national

4.5.8. Axe stratégique 4.1 : implication et participation des jeunes aux processus et instances de prise de décision

Pour un développement durable, l'implication des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques devient une nécessité. La mise en œuvre de cet axe stratégique passe par les actions ci-après:

- facilitation de l'intégration des jeunes dans toutes les institutions de la République ;
- valorisation de l'expertise des jeunes au niveau national, régional et international ;
- promotion du leadership des jeunes au niveau national, régional et international ;
- nomination des jeunes compétents aux postes stratégiques ;
- participation des jeunes aux rencontres nationales et internationales d'études ;
- promotion des initiatives des associations de jeunes et des jeunes à la base.

V. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA PNJ

La mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse 2002-2007 a souffert d'un certain nombre de dysfonctionnements observés dans le cadre institutionnel du secteur de la jeunesse. De plus, l'absence d'un système de suivi-évaluation de la PNJ, n'a pas favorisé la réactivité des acteurs au fur et à mesure que des succès ou des échecs étaient enregistrés.

C'est pour corriger cette défaillance que la présente politique prévoit la mise en place des dispositions générales et d'un cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation. La Politique Nationale de la Jeunesse servira de cadre de référence et de boussole à tous les acteurs pour l'intervention en faveur de la jeunesse au Bénin.

5.1. Dispositions générales de la mise en œuvre de la PNJ

La mise en œuvre de la politique sera guidée par les dispositions suivantes qui prennent en compte les meilleures pratiques en matière de gestion du développement. Il s'agit de :

Gestion axée sur les résultats (GAR). Les actions programmées pour la mise en œuvre de la politique seront basées sur une chaîne de résultats définissant clairement les relations entre ressources, activités, produits et résultats. Ceci signifie que la budgétisation dans le secteur de la jeunesse sera centrée sur une hiérarchisation rigoureuse des résultats. Les résultats seront suivis et évalués périodiquement, aux fins d'une allocation plus rationnelle des ressources.

Approche participative et partenariat intersectoriel/inter-acteurs et de promotion de la synergie des interventions. L'efficacité des dépenses publiques exige la synergie, la complémentarité et la concertation. Aussi doit-on éliminer les doublons, les redondances afin que chaque acteurs se spécialise dans les domaines où il détient l'avantage comparatif. Le Ministre de la jeunesse assurera la coordination technique du sous-secteur en tant que Président d'un Conseil d'Orientation qui comprendra les représentants des ministères concernés.

Renforcement des capacités et ressources. La mise en œuvre effective de la PNJ nécessitera des mesures de renforcement des capacités et une augmentation progressive des ressources financières allouées au secteur de la jeunesse.

5.2. Cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNJ

Pour la mise en œuvre de la PNJ, il est proposé un Conseil d'Orientation (CO/PNJ) qui est l'organe d'orientation générale et de coordination des interventions publiques en direction de la jeunesse. Il est placé sous la présidence du Ministre en charge de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, et comprend tous les ministres qui s'occupent d'un pan des questions de la jeunesse. Le CO/PNJ se réunit deux (02) fois par an en session ordinaire sur convocation de son Président. Son Secrétariat Technique Permanent est assuré conjointement par la Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative (DJVA) et la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MJSL.

Le Conseil National de la Jeunesse, créé par Décret N°91-275 du 17 décembre 1991 et ayant des attributions similaires, peut être renforcé pour jouer le rôle du CO/PNJ.

5.3. Mécanisme de suivi-évaluation de mise en œuvre de la PNJ

Le mécanisme de suivi-évaluation de la PNJ se fondera sur les outils classiques que sont : (i) les plans de suivi-évaluation, (ii) les rapports de performance, (iii) les rapports d'enquêtes sur la satisfaction des clients/acteurs, (iv) les rapports d'études thématiques, (v) les audits et (vi) les revues périodiques.

Le suivi est un mécanisme de contrôle interne qui facilite la gestion et permet d'ajuster au bon moment la mise en œuvre des projets/programmes. Chaque ministère sera responsable du suivi des dépenses, des activités et des produits dans son propre domaine de compétence, et enverra des rapports trimestriels, annuels et pluriannuels au Secrétariat Technique Permanent du Conseil d'Orientation de la PNJ, en tant que rapporteur de la coordination et du suivi de ladite politique.

L'évaluation se situe non seulement au niveau du processus de « production » mais aussi au niveau des résultats et impacts. Les évaluations cherchent à découvrir dans quelle mesure les changements observés sur les cibles pourraient être attribués au programme. Elle mesure les performances du programme par des analyses institutionnelles ou techniques, en vue de proposer au besoin, l'extension dudit programme ou y introduire des modifications qui s'imposent. L'évaluation de la PNJ se fera par le Secrétariat Technique Permanent du CO/PNJ sous la supervision de ce dernier. Le Secrétariat Technique Permanent pourra faire appel aux prestataires externes. Chaque plan d'action doit être évalué avant l'élaboration d'un autre. Un cadre de suivi et évaluation, définissant les indicateurs clefs et les moyens de vérification, sera défini dans les plans d'action pour la mise en œuvre de la PNJ. Après l'actualisation ou la révision de la PNJ, interviendra l'évaluation décennale.

5.4. Conditions de réussite de la PNJ

Le succès de la PNJ requiert surtout l'engagement du Gouvernement qui doit se traduire par le fonctionnement correct des organes, le développement des capacités administratives et la mobilisation des ressources financières adéquates.

La mise en œuvre de la PNJ exige en outre :

- l'adhésion de toutes les parties prenantes (acteurs internes et externes) ;
- l'appropriation du document de politique par les cadres des ministères concernés et autres parties prenantes ;
- la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires ;
- l'évaluation périodique des progrès.

CONCLUSION

Le document de politique nationale de la jeunesse doit servir de boussole et de cadre de référence pour toutes les actions à mener en faveur de la jeunesse comme réponses à ses préoccupations.

Il est indéniable que la jeunesse constitue aujourd'hui un atout pour la construction de la nation. Cependant force est de reconnaître que les jeunes sont confrontés à un nombre croissant de difficultés et d'incertitudes dans leur vécu quotidien. Ils sont plus exposés au chômage, au sous-emploi, à l'oisiveté, aux maladies sexuellement transmissibles et au VIH/Sida. Cet état de fait les prédispose à la délinquance, à l'intolérance, au banditisme, à la drogue, à la prostitution et autres fléaux sociaux.

Parmi les problèmes qui affectent les jeunes, le plus crucial demeure sans doute celui de l'emploi tant salarié qu'indépendant. Ce problème est dû en partie à la défaillance du système éducatif, l'insuffisance d'une culture entrepreneuriale et l'inaccessibilité relative aux crédits. La non résolution du problème de l'emploi des jeunes est susceptible de provoquer de graves conséquences pour le développement futur du Bénin.

En effet, la vulnérabilité des jeunes sur le marché du travail peut les pousser à la perte de l'estime de soi, à la perte de confiance, au désespoir et des sentiments divers de frustration et de rejet de la société. Pourtant, aucune nation ne saurait se construire sans la participation de sa jeunesse. C'est à cette problématique que s'attèle la Politique Nationale de la Jeunesse.

Le présent document définit les objectifs et les axes stratégiques de la Politique Nationale de la Jeunesse déclinés en actions. Ceci devra orienter les prises de décisions et éclairer l'élaboration d'un plan d'action. Les programmes qui seront conçus et mis en œuvre à partir du présent document-cadre doivent en effet viser une meilleure prise en compte des problèmes de développement de la jeunesse qui reste stratégique à tout point de vue. Ce document doit être perçu tant par les acteurs du secteur public que ceux du secteur privé et même par les Partenaires Techniques et Financiers comme un outil de planification stratégique, de plaidoyer et de négociation.

BIBLIOGRAPHIE

Charte Africaine de la Jeunesse, Commission de l'Union Africaine, 2006

Charte Nationale de la Jeunesse en République du Bénin, 1991

Enquête Modulaire et Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV), Bénin, 2009/2010

Enquête de Surveillance de Deuxième Génération (ESDG), Bénin, 2012

Enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDSB-4), Bénin, 2012

Guide méthodologique pour l'élaboration de documents de stratégies sectorielle ou thématique, MDAEP, janvier 2009, République du Bénin

Plan Stratégique 2012-2016 du secteur de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes, MMEJF, juillet 2012

Projections révisées de l'INSAE/Bénin, mars 2009

Rapport de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les « Tendances mondiales de l'emploi des jeunes », 2012

Recensement Général de la Population et de l'Habitation, Bénin, 1992 (RGPH-2)

Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Bénin, 2012 (RGPH-4)

Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015), Bénin, décembre 2010

Tableau de Bord Social, INSAE Bénin, 2010

TABLE DES MATIERES

PREFACE	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
SOMMAIRE	6
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	7
RESUME	8
INTRODUCTION	10
I. CONTEXTE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE.....	12
1.1. Contexte d'élaboration de Politique Nationale de la Jeunesse.....	12
1.2. Démarche méthodologique d'élaboration de la Politique Nationale de la Jeunesse.....	13
II. HISTORIQUE, CLARIFICATION DE CONCEPTS ET PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE.....	15
2.1. Bref historique de l'organisation de la jeunesse au Bénin.....	15
2.1.1. Organisation de la jeunesse au cours de la période pré-coloniale.....	15
2.1.2. Organisation de la jeunesse béninoise dans les périodes coloniale et post-coloniale.....	16
2.1.2.1. De la période coloniale à 1960.....	16
2.1.2.2. De 1960 à 1990	17
2.1.2.3. De 1990 à nos jours.....	18
2.2. Définition de concepts.....	18
2.2.1. Jeunesse	18
2.2.2. Education formelle, Education non formelle, Education informelle.....	20
2.2.3. Encadrement socio-éducatif.....	20
2.3. Problématique de développement de la Jeunesse.....	20
III. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE.....	22
3.1. Dynamique de la population et évolution des besoins sociaux des jeunes.....	22
3.2. Système éducatif des jeunes.....	24
3.2.1. Education formelle.....	24
3.2.2. Education non formelle.....	25
3.2.3. Education informelle des jeunes	26
3.2.3.1. Famille et éducation des jeunes.....	27
3.2.3.2. Les centres d'éducation informelle	27
3.2.4. Infrastructures socio-éducatives et sportives.....	28
3.3. Chômage, sous-emploi, Employabilité et autonomisation des jeunes	28
3.3.1. Offre et demande d'emploi.....	29
3.3.2. L'employabilité des jeunes.....	30
3.3.3. Environnement des affaires.....	31
3.3.4. Dispositif d'encadrement et d'orientation des jeunes en matière d'emploi.....	31
3.3.5. Dispositifs de financement des activités des jeunes	32
3.3.6. Jeunes et prise de décision.....	33
3.3.7. Protection de l'environnement.....	33
3.4. Santé, Vulnérabilité et Protection des jeunes en matière de Santé Sexuelle et reproductive, VIH/Sida et autres fléaux	34
3.4.1. Santé et Maladies prioritaires (Paludisme, Tuberculose et infections à VIH/SIDA).....	34
3.4.1.1. Infections VIH/SIDA	34
3.4.1.2. Paludisme	35
3.4.1.3. Tuberculose.....	35
3.4.1.4. Toxicomanie et autres fléaux	36

3.4.2.	<i>Accès des jeunes aux services de Santé et de Santé de Reproduction des Adolescents et Jeunes (SRAJ)</i>	36
3.4.3.	<i>Santé de reproduction des adolescents et des jeunes</i>	37
3.5.	<i>Cadre juridique et institutionnel</i>	37
3.5.1.	<i>Cadre juridique</i>	37
3.5.2.	<i>Environnement institutionnel et organisationnel</i>	38
3.5.2.1.	<i>Institutions publiques</i>	38
3.5.2.1.1.	<i>Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs</i>	38
3.5.2.1.2.	<i>Autres Ministères opérant dans le secteur de la Jeunesse</i>	39
3.5.2.1.2.1.	<i>Ministère de la Micro-finance, de l'Emploi des jeunes et des Femmes (MMEJF)</i>	39
3.5.2.1.2.2.	<i>Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ)</i>	40
3.5.2.1.3.	<i>Collectivités locales</i>	41
3.5.2.2.	<i>Institutions privées et partenaires techniques et financiers</i>	41
3.5.2.2.1.	<i>Institutions privées</i>	41
3.5.2.2.2.	<i>Partenaires Techniques et Financiers</i>	41
3.6.	<i>Synthèse des constats du diagnostic</i>	42
3.7.	<i>Défis majeurs à relever</i>	46
IV.	FONDEMENTS, PRINCIPES, VISION, OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES DE LA PNJ	47
4.1.	<i>Fondements</i>	47
4.2.	<i>Principes</i>	49
4.3.	<i>Vision</i>	50
4.4.	<i>Objectifs</i>	50
4.5.	<i>Axes stratégiques</i>	50
4.5.1.	<i>Axes stratégique 1.1 : amélioration de l'encadrement socio-éducatif des jeunes</i>	50
4.5.2.	<i>Axe stratégique 1.2 : renforcement du cadre juridique, institutionnel et règlementaire de gestion de la jeunesse</i>	51
4.5.3.	<i>Axe stratégique 2.1 : renforcement de l'employabilité des jeunes</i>	52
4.5.4.	<i>Axe stratégique 2.2 : promotion de l'auto-emploi comme choix de carrière des jeunes</i>	52
4.5.5.	<i>Axe stratégique 2.3 : renforcement de la capacité des jeunes béninois sur les questions de l'environnement</i>	53
4.5.6.	<i>Axe stratégique 3.1 : promotion de l'éducation de la santé sexuelle et de reproduction chez les jeunes</i>	53
4.5.7.	<i>Axe stratégique 3.2 : renforcement de la protection des jeunes contre les risques sociaux</i>	53
4.5.8.	<i>Axe stratégique 4.1 : implication et participation des jeunes aux processus et instances de prise de décision</i>	54
V.	MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA PNJ	54
5.1.	<i>Dispositions générales de la mise en œuvre de la PNJ</i>	55
5.2.	<i>Cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNJ</i>	55
5.3.	<i>Mécanisme de suivi-évaluation de mise en œuvre de la PNJ</i>	56
5.4.	<i>Conditions de réussite de la PNJ</i>	56
	CONCLUSION	57
	BIBLIOGRAPHIE	58